



ORGUEIL



MARS 2013



**Bulletin municipal
d'information N° 11**

SOMMAIRE



Le mot du Maire
P. 1

Au fil du conseil
P.2

Urbanisme
P. 10

Infos municipales
P. 12

Enfance jeunesse
P. 16

Vie associative
P. 20

À votre service
P. 29

Environnement
P. 30

Social
P. 32

Joies et peines
P. 36



Directeur de publication : Michel Meesseman
Rédactrice : Annie Gonzalez
Communication : Jacqueline Masson
Impression : Multicolor (Grisolles) 05 63 64 14 67
Nombre d'exemplaires : 700 ex

Le mot du maire



2012 – 2013

ORGUEIL UN VILLAGE EN MUTATION

Quelles perspectives pour 2013 ?

Sans refuser le progrès, une vision à long terme - horizon 2025/2030 – impose des choix stratégiques pour un nouvel Orgueil tout en gardant un développement maîtrisé et raisonné.

La diversité de l'agriculture, notre fleuron passé, disparaît lentement ce qui implique la création d'autres valeurs ajoutées en compensation.

A Orgueil, il n'y a jamais eu d'industries porteuses de recettes.

Orgueil de demain, c'est un profond changement du village. Sans innovation, sans investissement, dans la durée, c'est disparaître.

L'essentiel c'est de se donner les moyens d'aménager le cœur de la bourgade avec un investissement dynamique tout en maîtrisant le fonctionnement et l'endettement.

L'acquisition, au cœur du village, du patrimoine de la famille Jolibert laisse aux responsables municipaux, épaulés par des bureaux d'étude spécialisés, un vaste champ de réalisations.

La municipalité actuelle n'a pas laissé aux investisseurs, aménageurs, promoteurs ce site stratégique. Leurs projets ont été jugés inacceptables car leur but était de rentabiliser leur opération (vendre au maximum de m² viabilisés sans se soucier de l'harmonie, de la densité etc...)

Nous abordons les phases finales du Plan Local d'Urbanisme en ayant mis en œuvre une politique du logement avec l'étude de la valorisation du patrimoine, bâti, végétal, paysager, écologique dans le cadre de la « grenellisation » du document d'urbanisme (grenelle 1 et 2).

Etre sincère sur ses valeurs, c'est l'amour pour son village, sa commune.

Savoir attendre et ouvrir des voies, c'est prévoir l'avenir.

C'est ainsi que durant les précédents mandats, différentes acquisitions et réalisations positives ont été menées à bien afin d'avoir une maîtrise du foncier pour l'organisation future du bourg-centre : terrain clos des chênes, salle des fêtes et OPDHLM, agrandissement du cimetière, maison de village « Anglas » et son terrain au centre du village route de Planques, les terrains Nouveau Groupe Scolaire et une décision de sécurité avec la réalisation des piétonniers, tout récemment l'acquisition du bâtiment « Le Café »-licence IV qui donne vie à la rue et en tout dernier lieu, la restauration des fresques de l'église (bâtiment communal), le site Jolibert foncier bâti et non bâti au cœur du village ainsi que l'utilisation du site de la Domaize pour implanter 13Ha45 de panneaux photovoltaïques qui assure une recette pour la commune avec la location sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

L'essentiel c'est de s'engager avec conviction pour sa commune et ses administrés.

« Quoi que l'on fasse, rien n'ira jamais totalement bien, mais tout est perfectible ».

A vous tous, très cordialement PAIX ET TRES BONNE SANTE.

BONNE LECTURE.

Le Maire : M. Michel Meesseman

EXTRAITS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 février 2012 au 25 février 2013 - l'intégralité est affichée en mairie -

SEANCE DU 24 FEVRIER 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M.Barres, M. Estaves, M. Fioretti, M^{me} Guy, M.Llorens, M. Marcoux, M^{me}. Masson, M^{me}. Mokthari, M. Tomas

Etaient absents excusés :

M^{me}. Gonzalez, M. Mercadal, M^{me}. Potier.

Etaient absents : M. Petit, M.Roumois

Pouvoirs : Néant

Choix financeur pour acquisition parcelles centre bourg propriété de M. Jolibert André section A - N°458-1591-1585- 1587p

Monsieur Le Maire expose les propositions reçues par les établissements bancaires Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole NMP.

Etude thermique salle des fêtes - Écoles du Bourg

M. Le Maire fait part aux élus de l'offre commerciale établie par la société Sud Ecowatt concernant l'étude thermique de la salle des fêtes et l'école du bourg. Les membres du conseil municipal acceptent la proposition de la société Sud Ecowatt.

PLU - Phase PADD

Le PADD a été débattu en séance extraordinaire du conseil municipal le 20 décembre 2011, puis présenté aux personnes publiques associées le 30 janvier 2012 et à la population le 10 février 2012. Désormais, en fonction des projets qui seront déposés en mairie (permis de construire ou permis d'aménager), le surseoir à statuer pourra être appliqué. Un registre est ouvert en mairie pour recevoir les demandes des propriétaires fonciers.

Le cimetière

Monsieur Le Maire soumet aux membres présents du Conseil Municipal, les 2 projets de columbarium établis par la société Granimond, le projet Prestige et le projet Ressac. A la majorité des présents le projet retenu est le modèle Prestige.

Les points abordés :

- La modification de l'accueil du public au secrétariat de la mairie, hall d'accueil plus vaste, accessibilité aux handicapés et le bureau-secrétariat sont repeints. Ces travaux ont été

proposés par J. Masson, A. Gonzalez et les secrétaires. Ils sont effectués en régie par Messieurs Poujol et Cappello et suivis gracieusement par M. Emile Gonzalez.

- Le projet PHOTOVOLTAIQUE : le projet a été soutenu par le Conseil Général et le Conseil Régional.

- La tranche 4 du NGS.

- Aire de jeux : mise en place d'une commission

SEANCE DU 7 MARS 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Barres, M. Estaves, M. Fioretti, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Llorens, M.Marcoux, M^{me} Masson, M^{me} Mokhtari, M^{me} Potier, M.Tomas

Etaient absents excusés : M. Petit

Etaient absents : M. Mercadal,

M. Roumois.

Pouvoirs : M. Petit donne pouvoir à M^{me} Potier

Dia vente Jolibert André - Sater : Décision de préempter le bien référencé section A parcelle N°458-1591-1585-1587p en vue de son acquisition. Bien qui s'inscrit dans un projet d'une étude environnementale associée à l'aménagement du cœur du village dossier technique et conseil suivi par la CAUE

Délibération de principe de se porter acquéreur vente Jolibert André foncier bâti et non bâti Orgueil section A N°1587p pour 2735 M² en zone U avec DPU - division parcellaire dressée par le géomètre.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le **principe** de cette acquisition en cohérence avec celle en cours.

Encaissement chèques : BCGS bris de glace SDF / BCGS reboust prime vandalisme.

Approbation du compte rendu annuel d'activité de la SEMATEG pour le NGS

Avenant CDG 82 convention dématérialisation du budget

Divers points abordés :

- Tirage au sort des jurés d'assises Madame Megias, Maire de la Commune de

Fabas a été accueillie lors de la séance afin de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Il faut proposer 3 candidatures, une pour FABAS et 2 pour ORGUEIL communes associées

- Monsieur Mercadal démissionne du Conseil Municipal pour raisons professionnelles et familiales.

- Le CSIC (Centre Social Intercommunal). Il s'agit de faire un diagnostic sur le terrain afin de connaître les demandes de la population en matière de mieux vivre ensemble, d'éviter l'isolement des personnes grâce à des actions menées par les associations existantes et le bénévolat. Un chargé de mission va être embauché par la CCTGV pour établir ce diagnostic. Des réunions auront lieu où la population, les élus et les membres d'association sont invités à participer.

- PLU : réunion publique du 10 février 2012 – compte rendu de M. PERRONE

- Au 1er juillet 2012, nous revaloriserons les tarifs de l'assainissement collectif. Il faudra tenir compte de la loi au 01/01/2012 et des remarques des services de l'Etat concernant la redevance notamment la part fixe (collectivité + prestataire) dont le montant ne doit pas excéder 40% du prix de l'abonnement.

SEANCE DU 26 MARS 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M.Barres, M.Estaves, M.Fioretti, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Llorens, M. Marcoux, M^{me} Masson, M.Petit.

Etaient absents excusés :

M^{me}. Mokhtari, M^{me} Potier, M.Roumois, M. Tomas

Pouvoirs : Néant

Approbation du compte de gestion de M. Laporte percepteur

A l'unanimité des présents, le compte de gestion COMMUNE, CCAS et ASSAINISSEMENT dressé par M. Laporte comptable du Trésor sont approuvés.

Approbation des comptes administratifs
Monsieur Fioretti Robert adjoint est chargé de la présentation des comptes administratifs COMMUNE, CCAS et ASSAINISSEMENT de l'année 2011. A l'unanimité des présents le compte administratif est approuvé.

Les résultats :

Compte administratif 2011

1) budget commune :

En investissement : déficit de
106 501.44€

En fonctionnement : excédent de
565 387.29€

2) budget annexe CCAS :

En fonctionnement : excédent
2 512.12€

3) budget annexe d'assainissement :

En investissement : excédent de
45 752.47€

Assainissement / eau - prestation contrôle d'affermage - rapport annuel sur le fonctionnement de la délégation et rapport sur le prix et la qualité du service

Monsieur Le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal que les services de l'Etat n'ont plus compétence en matière de contrôle d'affermage et du fonctionnement du délégataire.

Divers points abordés :

Les orientations budgétaires pour 2012 :

• Budget commune :

- continuité du PLU,
- acquisition du bar restaurant,
- le foncier Jolibert,
- la ferme Jolibert,
- réfection chœur de l'église et soubassement,
- le colombarium,
- piétonnier phase 3,
- éclairage public piétonnier phase 3,
- travaux de remise aux normes immeuble bar restaurant,
- NGS phase 4,

• Budget assainissement :

- extension du schéma directeur route du Vigné,

• **Appel à candidature pour mise en gérance du bar restaurant- épicerie - mise en place d'une commission :** M. Fioretti, M. Barres, M^{me} Masson, M^{me} Guy. Monsieur Mathieu Albert de la CCI sera associé à l'audit des différents candidats.

• **Affaire Jolibert :** un découpage hétéroclite de l'unité foncière. Nous avons demandé lors de l'acquisition du foncier des 15 238m² un bornage précis.

• Les élections présidentielles.

• **Station d'épuration :** il a été consigné dans la phase diagnostic du PLU l'extension de la STAEP.

SEANCE DU 13 AVRIL 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Barres, M. Estaves, M. Fioretti, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Marcoux, M^{me} Masson, M^{me} Potier, M. Roumois

Etaient absents excusés :

M. Tomas.

Etaient absents : M. Llorens, M. Petit

Pouvoirs : Néant

Vote du taux des taxes locales - Etat de notification 1259

Monsieur Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2012. le conseil municipal après délibération décide de retenir les taux suivants :

taxe d'habitation = 22.37%

taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,

taxe foncière sur le non bâti = 112,29 %

Cotisation Foncière des Entreprises = 29.62%

Affectation de résultat

1) Budget principal de la commune
Monsieur Le Maire informe les membres présents que la dette de la commune et le déficit d'investissement doivent être financés par des ressources propres, cette dette inscrite au chapitre 16 et au compte 1641

Participation aux transports scolaires années 2012 - 2013

Le Maire de la commune d'Orgueil porte à la connaissance des membres présents le courrier référencé FD/TE/ N°2012.188 en date du 14 mars 2012 et reçu le 02/04/2012 de M. Le Président du Conseil Général de Tarn Et Garonne fixant le montant de participation aux frais de transports scolaires pour l'année 2012 - 2013

SEANCE DU 30 AVRIL 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Llorens, M^{me} potier, M. Marcoux, M. Barres, M^{me} Mokhtari, M^{me} Masson, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Fioretti, M. Estaves

Etaient absents excusés :

M. Roumois.

Etaient absents : M. Petit, M. Tomas,

Pouvoirs : Néant

Extention du schéma directeur d'assainissement collectif zone Nap au POS - Route du vigné

Délibération valant quitus NGS TR3

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel la Société

d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn Et Garonne a été chargée de l'opération de la construction de la troisième tranche du nouveau groupe scolaire.

Appel à candidature pour le snack-bar épicerie multiservices et bail commercial avec gérance de la licence IV

Candidature de M. Flamand Jacques et Mme Gaddi Audrey – Sarl Flagaddi. Monsieur Le Maire expose le projet des associés Flamand / Gaddi et dit que la commission a émis un avis favorable sous réserve des obligations établies par la loi pour l'exploitation du commerce par les candidats.

Réalisation d'un colombarium et jardin du souvenir cimetièrre d'Orgueil

Monsieur Le Maire rappelle la demande de plusieurs familles d'Orgueil concernant la mise en place d'un édifice afin d'y déposer ou de disperser les cendres des défunts de la commune.

Sous-seing privé sous réserve de l'estimation domaniale de la ferme de M. Jolibert André et son emprise foncière - nouvelle références cadastrales A1605 et 1590 en Zone U du POS

Suite au contrôle du budget primitif par les services de la préfecture :

Affectation de résultat supplémentaire au compte 1068 BP commune 2012

Monsieur Le Maire informe les membres présents que conformément aux dispositions de l'article R2311-12 du code général des collectivités territoriales, il convient d'affecter au compte 1068 le montant de 261 258.59€ correspondant au déficit d'investissement constaté au compte administratif de 2011.

Monsieur Le Maire propose donc :

• d'affecter la somme de 57 896.59€ au 1068 ;

• de prendre une décision modificative à cet effet ; Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat supplémentaire au BP2012.

Affectation de résultat budget annexe assainissement

Monsieur Le Maire informe les membres présents que conformément aux dispositions de l'article R2311-12 du code général des collectivités territoriales, il convient d'affecter au compte 1068 le montant de 37 005.03€ correspondant au déficit d'investissement constaté au compte administratif de 2011.

Monsieur Le Maire propose donc :

- d'affecter la somme de 37 005.03€ au 1068 ;
- de prendre une décision modificative à cet effet ; Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat au budget annexe d'assainissement de 2012.

Divers points abordés :

- Le colombarium : les prix moyens appliqués sont de 740€ la case ;
- Les services de l'ETAT (DTA - M. Salesse) vient faire un contrôle de la STAEP le 02/05/2012 ;
- Les travaux à l'Eglise : travaux de peinture du chœur et pose de boiserie au niveau du soubassement (un devis devrait nous parvenir pour le soubassement) ;
- Ecole : plusieurs classes partent en voyage au Centre ALTITUDE 2000 à Porté Puymorens ;
- Monument aux Morts le 13 mai 2012 - commémoration du 8 mai 1945 ;
- La commission PLU s'est réunie le 26 avril pour travailler sur le zonage puis les membres uniquement présents le 26/04 se sont retrouvés pour avancer ce travail avant le 11/05/2012
- Monsieur Le Maire a été invité à l'AG de l'ACCA d'Orgueil. Il a fait état des couloirs écologiques qui sont préconisés dans le projet PLU de la Commune.

SEANCE DU 1ER JUIN 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Petit, M. Marcoux, M. Roumois, M. Barrès, M^{me} Mokthari, M^{me} Masson, M. Fioretti.

Etaient absents excusés : M. Estaves, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Llorens, M^{me} Potier, M. Tomas.

Pouvoirs : M^{me} Guy donne pouvoir à M. Barrès, M^{me} Potier donne pouvoir à M. Petit

Augmentation du prix des services périscolaires repas et garderie.

- à compter du 01.09.2012 le prix des repas à la cantine scolaire sera porté de 2.55€ à 2.60€
- le prix de la garderie en périscolaire sera porté de 15.10€ à 15.37€ par mois
- le prix de la garderie des mercredis sera porté de 8.15€ à 8.30€ par mercredi.

Instauration de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

A compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC).

- La participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel ; le coût du branchement de la partie réalisée sur le domaine public est déduit de cette somme.

- Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée. Le conseil municipal décide d'instaurer la PAC à compter du 01/07/2012 tel que décrit ci-dessus. Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer la PAC pour les **constructions nouvelles** au 1er juillet 2012 ainsi :

- Participation par logement : trois mille euros (3 000€)

- DECIDE de fixer la PAC pour les constructions existantes au 1er juillet 2012 ainsi :

- Participation par logement : mille cinq cent euros (1 500€)

- RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

- DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

Divers points abordés :

- Les élections législatives auront lieu le 10 et 17 juin 2012, ouverture et fermeture du bureau de vote : 8h00 à 18h00 ;

- La rentrée scolaire 2012-2013 : M. VI-GNEAU Inspecteur de Circonscription est venue rencontrer Madame La Directrice de l'école publique et M. Le Maire. Il préconise l'inscription de 6 enfants âgés de 2 ans (en tenant compte des dates de naissance, il sera intégré les plus âgés) ;

- Les travaux de soubassement et de peinture à l'église débuteront vers le 20 août 2012 ;

- L'éclairage public de la RD930 côté Nohic et côté Labastide Saint Pierre : nous avons le matériel pour le piétonnier côté Nohic, il reste à financer la pose pour les 2 parties et l'acquisition du matériel côté Labastide Saint Pierre.

Nos droits à subvention seront rouverts à compter du 25/07/2012.

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Barrès, M. Fioretti, M^{me} Guy, M. Marcoux, M^{me} Masson, M^{me} Mokthari, M^{me} Potier.

Etaient absents excusés :

M^{me}. Gonzalez, M. Petit, M. Tomas.

Etaient absents :

M. Estaves, M. Llorens, M. Roumois

Pouvoirs : M. Petit à M^{me} Potier

Monsieur Le Maire ouvre la séance en présentant M. Serge Castella responsable du cabinet Castiche Conseil à qui l'on a donné mandat pour faire un rapport du prix et de la qualité du service d'assainissement du délégataire et M. Claude Garcia pour VEOLIA EAU le délégataire.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur Castella signale un point important Les usagers de l'assainissement collectif doivent être vigilants aux produits déversés dans leur réseau d'assainissement et rejetés en suite dans le réseau collectif. Trop de lingettes sont retrouvées dans la STAEP. Elles constituent un amas qui nuisent au bon fonctionnement de la station.

Révalorisation de la redevance d'assainissement collectif à compter du 01/07/2012

Monsieur Le Maire rappelle la loi 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui a introduit dans son article 57 plusieurs règles sur la tarification de l'eau et notamment le plafonnement de 40% sur la part fixe applicable au 1er janvier 2012 pour les communes rurales. La part actuelle de la redevance d'assainissement collectif (part collectivité et délégataire) est de 44.88%. Il convient donc de revoir les tarifs afin de se conformer à la loi.

Avenant N°3 cahier des charges du contrat datant du 01/01/2003 pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif de la commune d'Orgueil

Demande de subvention au CG82 pour grosses réparations sur bâtiment communal

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il faut intervenir pour une remise à neuf de la toiture du snack-bar-restau-

rant, bâtiment que nous avons acquis par acte notarié le 10/03/2012 M. le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de mettre en sécurité et en conformité ce bâtiment ;
- **Dit que** la dépense sera inscrite au BP 2012 par une décision modificative ;
- **Demande** de bénéficier de la subvention la plus élevée possible au Conseil Général de Tarn Et Garonne ;
- **Demande** l'autorisation de pré financer les travaux ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout acte ou document conséquence des présentes.

Divers points abordés :

- Etude préliminaire d'extension de la station de dépollution (traitement des eaux usées). STAEP
- Dans le cadre de l'élaboration du PLU et afin d'envisager une extension de la STAEP, la mairie a chargé CASTICHE Conseil de faire un bilan global de la capacité de traitement des effluents existants sur sa station de dépollution, de déterminer les besoins futurs et d'étudier les différentes solutions techniques.
- Le PLU : il faut continuer le zonage. Transmission des comptes rendus des 29 mai et 12 juin. Prochaine réunion le 10 juillet à 9h.
- **Le bail commercial du café-bar-restaurant – le point – licence IV acte d'achat signé le 16 juin 2012.**
- **Travaux de peinture à l'église du 20 août au 1er novembre 2012 (Eglise fermée au public)**
- Le point sur la rentrée scolaire : 181 enfants inscrits dont 6 enfants de 2 ans
- LE SCOT : une note de synthèse annexée à la délibération n°3 du SCOT de l'agglomération montalbanaise a été transmise à l'ensemble du Conseil Municipal. Cette note de synthèse reprend le projet du SCOT pour arrêt conformément à l'avis favorable émis par le bureau du SCOT en date du 14 juin 2012. Les grands axes du SCOT :
Le projet de PADD du SCOT de l'Agglomération de Montauban répond à 2 grands défis :
- Anticiper l'accélération du phénomène de métropolisation ;
- Inscrire l'avenir du territoire dans une logique de développement durable.

SEANCE DU 30 AOUT 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M.Barres, M. Fioretti, M^{me} Masson, M. Estaves, M^{me}. Mokhtari, M^{me} Guy, M. Marcoux.

Etaient absents excusés : M^{me} Gonzalez, M. Llorens.

Etait absent : M. Petit, M^{me} Potier, M. Roumois, M. Tomas

Délégation de compétence « ordures ménagères » a la CCTGV

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et simplification de la coopération intercommunale ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-17 ; Vu la délibération n°2012.07.24-51 relative à la prise de la compétence « déchets ménagers » par CCTGV et à la modification de ses statuts dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et de l'action sociale d'intérêt communautaire ; Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal les éléments suivants : Les communes membres de la communauté de communes ont transféré la totalité de leur compétence « déchets ménagers » aux syndicats intercommunaux suivants :

- le SIEEOM de Grisolles et Verdun Sur Garonne
- le SICTOM des Vallées Tescou et Tarn.

Il précise que l'article L.5214-21 (3ème alinéa) du CGCT permet à une communauté de communes, pour l'exercice de ses compétences de se substituer aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec les communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. De ce fait, ni les attributions du SIEEOM, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés. Par contre, le SICTOM étant un syndicat intercommunal inclus dans le périmètre de la communauté des communes, celui-ci sera dissous. Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **De déléguer la compétence communale « déchets ménagers » à la CCTGV ;**
- **D'approuver en conséquence l'extension des compétences de la CCTGV à la compétence « déchets ménagers » à compter du 1er janvier 2013 ;**
- D'approuver également la modification des statuts notamment sur les parties aménagement du territoire, développement économique et actions sociales

d'intérêt communautaire

- D'autoriser la Présidente de la CCTGV à solliciter l'arrêté de Monsieur Le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité telle que définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal délibérant, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire accepte la demande formulée par la CCTGV.

Divers points abordés :

- Suite aux formations des secrétaires de Mairie pour légalisation et archivage, une feuille de présence sera à signer à chaque séance. Cette feuille devra suivre chaque délibération (agrafée)
- Le PLU : la prochaine réunion est fixée au 6 septembre, la commission doit valider ou amender le projet d'aménagement. M. Le Maire met l'accent sur le **respect du droit de propriété**, des règles d'urbanismes (il faut être attentif au règlement établi pour chaque zone ou secteur), le mieux vivre ensemble avec les nouveaux arrivants et la vie à la campagne qui connaît ses contraintes (le chant du coq, les nuisances sonores des engins agricoles, etc...). Un nouveau grenelle est à l'étude concernant l'agriculture avec une nouvelle loi « d'avenir ». Il faut mettre en avant l'intérêt général. La prochaine réunion du PLU sera consacrée à l'étude des zones extérieures à la zone U et UA.
- AIPADAV à Reyniès : la fête du terroir aura lieu le 1er et 2 septembre, participation de l'association la Ruche pour la course de radeaux.
- Eglise début des travaux de peinture du chœur (Valérie Faure le 27 août), le Maire doit recevoir une société pour les vitraux. La réalisation du soubassement est mise à l'étude.
- Cimetière : columbarium, début de la construction lundi 27 août. L'aménagement paysager sera fait par les agents communaux.
- Terrain Bigne-Mahieux - Le bâti menaçait de s'écrouler et des enfants avaient été vus en train de jouer, M. Le Maire a demandé au propriétaire de sécuriser les lieux. Le propriétaire a procédé à la démolition.
- Les propositions d'aménagement du cœur du village ébauchées par les différents cabinets d'urbanistes n'ont pas inclus la ferme Jolibert dans leur projet

soumis pour information (une vue d'un aménagement provoqué à la demande du maire pour le terrain Jolibert acquis par la commune. Projet de Tarn et Garonne Habitat : lots à bâtir sans prendre en compte la ferme)

- Une info pour le parc photovoltaïque : la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) a retenu le dossier de CAP SOLAR. Les autorisations pour se raccorder au point source près du cimetière de Villemur refusées en premier temps par la mairie. Après rendez vous avec M. Le Maire de Villemur et M. Le Maire d'Orgueil pour une précision concernant ce refus, la commune de Villemur accepte le passage des câbles électriques en bordure de la future voie verte.

• Implantation des mâts sur RD930 phase 1 côté Nohic et suivi de la phase 2 côté Labastide Saint Pierre.

- réunion du CIAS (centre intercommunal d'action sociale) dans notre commune le 25 septembre 2012 pour les communes d'Orgueil et de Nohic.

- Un dossier de demande de subvention pour l'assainissement route du Vigné va être adressé à l'Agence d'Adour Garonne et au Conseil Général avec demande de préfinancement ;

- Un dossier de demande de subvention pour grosses réparations sur bâtiments communaux (ancien bâtiment Auriol) a été déposé auprès du CG82 (voir délibération séance du 27/06/2012).

- M. Estaves Gérard, délégué pour la commune à la commission voirie de la CCTGV : la communauté des communes a effectué le goudronnage chemin de Pautal, chemin du Clos des Chênes et impasse du groupe scolaire jusqu'au giratoire.

- Certains administrés demandent qu'on installe des dos d'âne afin de réduire la vitesse des véhicules. M. Le Maire souhaite savoir s'il s'agit de l'ensemble des riverains car le passage des véhicules sur un dos d'âne crée des nuisances sonores répétées.

- les 18, 19 et 20 août 2012 date en principe de la fête votive. Le Flagaddi avant ouverture officielle a souhaité organiser une animation afin de perpétuer la tradition. La mairie a maintenu le dépôt d'une gerbe au monument aux morts suivi du verre de l'amitié au Flagaddi. La pétanque animation a organisé un concours de belote, un concours de pétanque et le traditionnel concours

de pêche. M. Le Maire remercie les membres du conseil municipal présents au monument aux morts ainsi que Pétanque Animation pour sa participation.

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Barres, M^{me} Masson, M. Estaves, M^{me} Mokhtari, M. Marcoux, M. Tomas

Etaient absents excusés : M. Fioretti, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Llorens, M. Petit, M^{me} Potier, M. Roumois

Pouvoirs : M. Fioretti, M. Meesseman, M. Petit, M^{me} Mokhtari, M^{me} Potier, M. Marcoux

Compte tenu que cette assemblée n'atteint pas le quorum, soit le nombre de huit élus présents, aucune délibération ne peut être prise sans être entachée d'irrégularité. Une nouvelle convocation sera prévue avec le même ordre du jour. Le Conseil Municipal pourra alors délibérer sans règle du quorum (art. L2121-17, al.2).

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M^{me} Potier, M. Roumois, M. Barres, M^{me} Masson, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M. Fioretti

Etaient absents excusés : M. Petit, M. Marcoux

Etaient absents : M. Estaves, M. Llorens, M. Tomas

Pouvoirs : M. Petit, M^{me} Potier

Monsieur Le Maire rappelle que cette séance n'a pas besoin d'atteindre le quorum puisqu'elle reprend l'ordre du jour de la séance du 21 septembre 2012 ajournée pour quorum non atteint.

Travaux église restauration des peintures et soubassement

Monsieur Le Maire rappelle la délibération référencée DL20090828_05 relative aux travaux de restauration des peintures murales de la nef et de la voûte du chœur de l'église. Les travaux n'ayant pas été effectués en 2009, une révision des prix a dû être appliquée. D'autre part, et afin de poursuivre la restauration des peintures du chœur de l'église, il est nécessaire de procéder à la restauration du plafond de la nef de l'église avec reconstitution du revêtement en partie et retraceage des motifs : Des travaux en régie de réfection du soubassement du chœur de l'église avec un habillage en bois teinté étaient prévus dans la délibération DL20090828_05 avec réfection de la sacristie. Pour des

raisons techniques et matérielles il est préférable de confier les travaux de soubassement à Madame Valérie FAURE. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les conditions ci-dessus énoncées et donne pouvoir à M. Le Maire pour établir, signer tout acte ou documents nécessaires à l'exécution des présentes et faire les demandes de subventions auprès des organismes compétents.

Le colombarium : Tarifs et règlement

Le colombarium constitue un espace de 12 cases (chaque case peut contenir 2 urnes) et 8 cavurnes (chaque cavurne peut contenir 4 urnes) qui sont proposées aux familles des défunts. Tarifs voir page 13 Le conseil municipal à l'unanimité accepte le règlement de fonctionnement du colombarium et les propositions de durée de concession ainsi que les tarifs. M. le Maire informe que l'espace paysager est en cours d'aménagement.

Autorisation donnée au maire de recourir à des agents non titulaires

Divers points abordés :

- Le personnel communal : par souci d'équité tout agent qui souhaite changer de grade devra passer l'examen professionnel ou le concours. Il est rappelé que la nomination d'un agent dans un nouveau grade n'est pas obligatoire. Pour ce faire, il faut que les élus votent le budget nécessaire au traitement et créent le cadre d'emploi.

- Le PLU : le projet OAP. Orientation d'Aménagement et de Programmation pour la future zone U soumise à la commission PLU qui sera commentée lundi 24 septembre avec Mr Perrone, Mme Bony et Mr Pieux du Caue.

- Le 14 septembre a eu lieu l'inauguration du café multiservices, le restaurant ouvrira ultérieurement (vers le 15 octobre) ;

- Le SIVIET (Aménagement des berges du Tarn) est dissous.

- Avancée pour la réalisation du photovoltaïque – Plusieurs sociétés sous-traitantes sont venues visiter le site.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Llorens, M^{me} Potier, M. Roumois, M. Marcoux, M. Barres, M^{me} Masson, M^{me} Gonzalez, M. Fioretti

Etaient absents excusés : M^{me} Guy,

M. Estaves, M. Petit, M. Tomas

Etaient absents : M^{me} Mokhtari

Pouvoirs : M. Petit à M^{me} Potier

M^{me} Guy à M. Barres - M. Tomas à

M^{me} Masson - M. Estaves à M. Fioretti.

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Signature du compromis de vente de la ferme de M. Jolibert

Monsieur Le Maire rappelle la délibération référencée DL20120307_02B relative à la décision de principe que la mairie d'Orgueil se porte acquéreur de la ferme et de son emprise foncière sise 286 Grand Rue, mise en vente par les conjoints Jolibert, nouvellement référencées au cadastre section A n°1605 et A n°1590 d'une contenance totale de 2791 m² en zone U avec DPU – division parcellaire dressée par un géomètre. La mairie a demandé l'intervention de la mission domaniale le 18/10/2012 afin d'évaluer le bien. Les Domaines ont un mois pour intervenir sans réponse de leur part cela vaut un accord tacite.

Attribution d'indemnité - concours du receveur principal

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Michel Laporte, Receveur-Percepteur de Labastide Saint Pierre, a été remplacé dans ses fonctions par Monsieur Gérald Ailhas à compter du 1er septembre 2012.

Demande de subvention auprès du conseil général - restauration des vitraux de l'église

Monsieur Le Maire expose les propositions de prix pour la restauration des vitraux de l'église. Il rappelle que ce bâtiment fait partie du patrimoine de la commune et les vitraux n'ont jamais été restaurés ou changés. Compte tenu de l'envergure de chaque vitrail, un seul atelier a répondu à notre demande (il faut un atelier adéquat vu l'importance de la restauration).

Monsieur Le Maire propose de présenter des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil, du Conseil Régional et une demande au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit de se positionner par rapport aux demandes de subventions, qu'il ne s'agit pas de **décider d'inscrire la dépense**. Il propose donc un vote à main levée : 2 contre MM. Potier et M. Petit (dont 1 pouvoir)

1 abstention M. Marcoux

6 pour la demande de subvention M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M^{me} Masson, M. Llorens, M. Roumois, M. Barres, M. Tomas, M. Fioretti, M. Estaves, M. Meesseman. (dont 3 pouvoirs). A la majorité, le Conseil municipal autorise M. Le Maire à demander l'aide financière auprès du Département, de la Région et au titre de la Réserve Parlementaire.

Le PLU

M. Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir faire les observations par écrit après lecture du compte rendu de M. Perrone concernant la réunion du 18 octobre 2012 qui a été remis à chaque conseiller avec l'ordre du jour. D'autre part, il transmet à chaque membre présent copie du courrier parvenu le 5/11/2012 par mail de la DTA M. VIDEAU qui compte tenu des divergences de la mairie avec Mme Bony et M. Perrone propose un rendez-vous avec M. Le Maire afin de vérifier que les prérogatives de la loi Grenelle et les OAP soient respectées. M. Marcoux dit qu'il faut revoir le 1er projet OAP et le modifier en fonction des observations de la commission PLU. Il demande également un projet de règlement de la zone U ce qui permettrait de mieux visualiser le PLU. A. Gonzalez demande, comme cela avait été proposé au tout début de l'étude, une réunion du Conseil Municipal avec M. Perrone afin qu'il donne des explications précises sur les orientations qu'il souhaite donner au PLU d'Orgueil, mais également qu'il précise ce qui est légal dans les propositions faites par la commission PLU.

Divers points abordés :

- M. Marcoux demande à M. Le Maire d'intervenir afin qu'un abri bus adapté soit installé au point de montée des Lycéens qui se rendent à Fronton et pourvu d'un banc si possible. Monsieur Le Maire dit qu'il se met en relation avec le service des transports scolaires du Conseil Général, compétent en la matière.
- La CCTGV – compte rendu de la réunion du 25/10/2012
- le CIAS.
- L'Association Comité des Fêtes : les bénévoles souhaiteraient organiser une course de solex le 24/06/2012 ;
- La CCTGV - Agenda 21 : rencontre avec Mme PALOMBA concernant les déplacements (transports en commun

co-voiturage) et les liaisons ;

- La CCTGV - Agenda 21 : rencontre avec Madame Brochon cabinet ITER - étude de cheminements piétonniers et de piste cyclables.

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012

Etaient présents : M. Meesseman, M. Barres, M. Fioretti, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M^{me} Masson, M^{me} Mokhtari, M. Roumois, M. Tomas

Etaient absents excusés :

M. Marcoux, M^{me} Potier

Etaient absents : M. Llorens, M. Petit

Pouvoirs : M. Marcoux à M^{me} Gonzalez M^{me} Potier à M. Fioretti

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Acquisitions ferme Jolibert / Terrain intégré - choix du financeur

Monsieur Le Maire rappelle la séance du 07/03/2012 et la délibération référencée DL20120307_02B décision de principe d'acquisition du bien bâti appartenant aux conjoints Jolibert ainsi que la séance du 05/11/2012 et notamment la délibération DL20121105_01 donnant autorisation à M. Le Maire de signer le compromis de vente de l'immeuble et de son emprise foncière nouvellement référencées au cadastre A1605 et A1590. Compromis qui sera signé en l'étude de Maître CATALA notaire à Villemur/Tarn le 7/12/2012. La proposition retenue à l'unanimité des présents est celle du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Demande de subvention auprès du conseil général - Acquisition ferme Jolibert / terrain

Divers points abordés :

- Demande de mise à disposition d'une salle pour l'association la Pétanque Orgueilloise, et d'une salle pour l'association La Ruche. Possibilité au bâtiment le Presbytère par convention de mise à disposition – Le conseil municipal accepte une mise à disposition de salles pour les 2 associations, toutefois, C. Mokhtari, J. Masson souhaitent consulter avant signature le projet de convention.
- Dossier 3ème tranche piétonnier du carrefour RD930/les Aiguillons à l'accès passage maison Ibanez Alain. Dernière tranche pour boucler le circuit. Une subvention assez importante des amendes de police nous a déjà été versée. Reprendre le dossier pour le finaliser par

Mr Origliasso conduite d'opération – dossier technique.

- Le Conseil Municipal a visité la ferme des consorts Jolibert avec l'accord et la présence de Mme Eveline Jolibert, le samedi 17 novembre. Tout le conseil municipal était invité. Suite à cette visite, M. Le Maire est intervenu auprès du notaire afin que les limites séparatives soient visibles par un bornage, notamment les limites à l'arrière de la ferme autour du puits. Nous avons été avisés par la mission domaniale de la visite de Mme Gaston le 4 décembre 2012 en présence de M^{me}. Jolibert et M^{me}. Masson afin d'émettre un avis estimatif de la valeur de la ferme pour laquelle M. Le Maire va signer le sous seing privé le samedi 7 décembre en l'étude de Maître Catala notaire à Villemur. M. Le Maire sera assisté de Madame Masson J. Adjointe.

- Demande de Manuel Marcoux pour l'abri bus au presbytère concernant les enfants se rendant au Lycée de Fronton. Intervention de M. Le Maire auprès du Conseil Général qui a fait une proposition : **de changer le point de montée qui sera à l'abri bus (existant) devant le café.**

Les horaires pour les élèves en direction du Lycée de Fronton sont décalés par rapport aux autres établissements (les montées ne sont donc pas au même moment).

- Monsieur Jérôme Lauzeral, président du Comité d'Animation Orgueil 82 a adressé un courrier à la mairie afin de demander un aide financière pour organiser la fête locale les 20-21 et 22 septembre 2013. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de faire une avance de subvention. Toutefois, il est rappelé que toute association est financièrement autonome et qu'une comptabilité très précise doit être tenue.

- Assainissement route du Vigné lieu-dit la Patole. Le cabinet CMC procède à la publicité « appel à candidature » pour la réalisation de l'assainissement collectif route du Vigné.

- **M. Le Maire invite les membres du conseil municipal présents qui le souhaitent à s'exprimer concernant des points à évoquer sur le bulletin municipal.**

- Les traditionnels voeux du Maire auront lieu le samedi 12 janvier à 18h00 à la salle de restauration scolaire du NGS.

SEANCE DU 24 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Meesseman M. Barres, M. Estaves, M. Fioretti, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M^{me} Masson, M^{me} Potier, M. Roumois.

Etaient absents excusés : M. Llorens, M^{me} Mokhtari, M. Petit, M. Tomas

Absents : M. Marcoux

Pouvoirs : M^{me} Mokhtari à M. Roumois

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Choix entreprise pour extension assainissement collectif route du vigné

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement, ont été délibérés en séance du Conseil Municipal le 30 avril 2012 (référence de la délibération DL20120430_01). **Il s'agit de raccorder les habitations dans la zone Nap du POS chemin du Vigné** à partir du lotissement de la Patole au droit des parcelles des consorts Jolibert sur le domaine public. L'ouverture des offres (consultation simple – mise en concurrence) a eu lieu le 21/01/2013 à 14Heures 30, trois entreprises ont répondu et ont remis une offre :

- OULES et Cie de Castelmaurou

- CEGETP de St Orens

- SPIE CAPAG de Portet/Garonne

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise Oules et Cie sise à Castelmaurou (31) pour l'exécution de ces travaux.

Demande de subvention au titre du chapitre 67-51 de la réserve parlementaire.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation du groupe scolaire d'Orgueil.

La quatrième et cinquième tranches prévoient la construction :

- de 4 nouvelles salles de classes pour les primaires ;

- un préau ; - des sanitaires ; - une cour ;

- la clôture.

Monsieur Le Maire propose de solliciter des subventions aux taux le plus élevé au titre du chapitre 67-51 de la réserve parlementaire.

Divers points abordés :

- Le point P.L.U. – une bonne avancée. - Le conseil d'école du 22 janvier 2013, dans son ordre du jour a évoqué la réforme des rythmes scolaires. M. Le Maire informe les membres présents qu'à l'heure actuelle il y a une consulta-

tion entre le Président du Département, le Directeur Académique et le Préfet et qu'une réunion avec l'ensemble des élus du département aura lieu le 11/02/2013.

- M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas en mesure de prendre une quelconque décision étant donné que notre commune est soumise aux décisions du Département en matière de transports scolaires et qu'il faut attendre la concertation des instances départementales (PREFET, DASEN et PRESIDENT DU CG82).

- Le bureau d'études Sud-Ecowatt : M. SCHWALLER-CHATRON a placé plusieurs capteurs témoins à la salle des fêtes ainsi qu'au NGS afin de contrôler la température.

- Financement pour l'extension du groupe scolaire Tranche 4 et 5 : M. Le Maire a pris contact avec le Crédit Agricole. A la vue des résultats comptables de la commune, ils peuvent financer ce projet.

- Le photovoltaïque : le détachement parcellaire qui correspond au site d'implantation du parc photovoltaïque a été réalisé et signé par le Conseil Général et le Maire.

- L'APAVE a réalisé le contrôle électrique des bâtiments communaux.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

Etaient présents : M. Meesseman, M^{me} Gonzalez, M^{me} Guy, M^{me} Masson, M. Barres, M. Fioretti, M. Llorens, M. Marcoux, M^{me} Mokhtari, M^{me} Potier.

Etaient absents excusés : M. Roumois
Etaient absents : M. Estaves, M. Petit, M. Tomas.

Pouvoirs : M. Roumois à M^{me} Mokhtari

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

- Tirage au sort des jurés d'assises : la commune d'Orgueil est associée à la commune de Fabas. Il faut proposer 3 candidatures, une pour FABAS et deux pour ORGUEIL.

Assainissement / Eau prestation de contrôle prestation d'affermage-rapport annuel sur le fonctionnement de la délégation et rapport sur le prix et la qualité du service 2012-2013

Le conseil municipal a confié la mission au cabinet CASTICHE Conseil - 84 rue des Nauzes à Grisolles ;

Mission d'assistance pour étude de la faisabilité sur la station d'épuration augmentation de la capacité Assainissement collectif : choix du bureau d'étude pour extension de la STAEP

Deux propositions nous sont parvenues :
 - ARTELIA (Ramonville Saint Agne)
 - INGEROP Conseil et Ingénierie (MERIGNAC) Le conseil municipal confie l'étude à la société ARTELIA.

Assainissement collectif : Test a la fumée choix de l'entreprise

Afin de connaître la provenance des eaux parasitaires, qui arrivent à la station d'épuration, il convient d'effectuer un test à la fumée. A cet effet, Castiche Conseil, mandaté par la commune, a lancé une consultation de 3 entreprises :
 - Ets Michel WEILL à Montbeton
 - SME à Toulouse
 - VEOLIA Eau à Montauban Le conseil confie la réalisation du test à la fumée du réseau d'assainissement collectif à l'entreprise Michel WEILL à Montbeton.

Acquisition immobilière : bien immobilier situé 342 grand rue propriété des conjoints Jolibert

Monsieur Le Maire rappelle aux élus présents qu'il a été autorisé par délibération DL20121105_01 en séance du 5 novembre 2012 à signer un acte sous seing privé en date du 7 décembre 2012 en vue de l'acquisition des biens cités en objet. A cet effet, il précise qu'il est fait mention dans le sous seing que l'acte authentique d'acquisition interviendra avant le 7 mars 2013. Le bien à acquérir est constitué d'un immeuble à usage d'habitation et de son emprise foncière : **Monsieur Le Maire soumet la décision d'acquisition comme prévu lors de la signature du sous seing privé (date prévue au 6 mars 2013).** Il précise que les engagements pris par la commune sont respectés. Le conseil municipal désigne M. Le Maire assisté de Mme Masson pour la signature de l'acte prévue au 06/03/2013 en l'étude de Maître Catala, notaire à Villemur.

Autorisation au maire d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du BP projet d'éclairage public convention de mandat avec le SDETG

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public de la commune d'Orgueil au Syn-

dicat Départemental d'Energie - extension sur RD930 piétonnier phase 3. Le conseil municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour l'exécution des présentes.

Autorisation d'encaisser un chèque BCGS en remboursement d'un bris de glace sur tracteur

Divers points abordés :

- La Poste : notre bureau de poste fonctionne actuellement en bureau de plein exercice. Il est ouvert du mardi au samedi matin de 9h00 à 12h00 soit une ouverture hebdomadaire de 15h. A l'heure actuelle c'est un mode de fonctionnement qui convient aux administrés. M. Le Maire a été invité à un entretien avec M. Le Préfet le jeudi 7 février à la préfecture de Montauban à 18h30. Un constat a été fait par la Direction de La Poste concernant la fréquentation moyenne annuelle du bureau d'Orgueil. En effet, en 2011 la fréquentation avait diminué de 12%, en 2012 elle diminue encore de 8%. Au vu de ces résultats, le Préfet et la Direction de la Poste nous propose de passer en APC (agence communale postale) Monsieur Le Préfet souhaite que le conseil municipal se prononce sur cette décision avant la mi-mars. La convention doit être signée au 31/03/2013 sous réserve de l'accord du CM : mis à l'étude.

- Le photovoltaïque : l'INRAP a commencé comme prévu les sondages le 18 février 2013.

- Eclairage public hors programmation SDE : fin novembre 2012, nous avons demandé à l'entreprise A. Belijar de nous établir un devis concernant **l'ajout de 2 lampes EP sur la route de planques entre le monument aux morts et le presbytère. A ce jour les 2 lampes sont installées**

- 3 mini jeux (ressorts) vont être livrés dans les 10 jours.

- Ecole du bourg : pendant les vacances tout le grillage côté propriété privée va être changé par du grillage en panneau plus résistant que celui mis en place. Il est constaté que ce grillage a été très abîmé par les enfants, il faudra s'assurer que cela ne se reproduise pas.

- La commission des impôts directs de la commune examinera les nouvelles propositions FB-FNB le 12 mars 2013.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les résultats 2012

Scrutin du :	22 avril	6 mai
Inscrits :	1003	1003
Votants :	904	871
Blanc/Nuls :	13	70
Exprimés :	891	801

1er tour :

E.Joly	15
M.Le Pen	265
N.Sarkozy	181
J.L.Mélenchon	87
P.Poutou	10
N.Arthaud	6
J.Cheminade	1
F.Bayrou	55
N.Dupont-Aignan	22
F.Hollande	249

2ème tour:

F.Hollande	420
N.Sarkozy	381

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les résultats 2012

Scrutin du :	10 juin	17 juin
Inscrits :	1003	1003
Votants :	597	573
Blanc/Nuls :	6	24
Exprimés :	591	549

1er tour :

M.C Dulac	169
J.Briat	25
M.Reyniès-Duplex	30
P.De Vergnette	84
C.Levieux	5
S.Pinel	243
J.Simonet	15
B.Ventre	4
S.Pla	7
J-P.Damaggio	2
S.Richard-Nicolas	2
F.Ratsimba	5

2ème tour:

M.C Dulac	232
S.Pinel	317

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

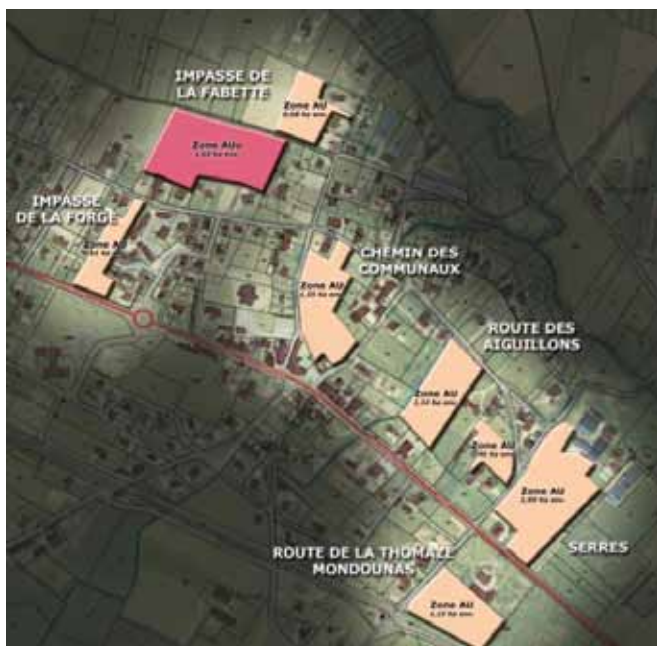
Où en sommes nous ?

Une première réunion publique s'est tenue le 10/02/2012. Elle a permis d'informer sur les orientations du PLU, dispositif visant à tracer les futurs contours du village dans la perspective d'un développement cohérent et durable. Le projet présenté tient compte des aspects démographiques, économiques, environnementaux et patrimoniaux de la commune.

Depuis, une année s'est écoulée durant laquelle l'équipe municipale, accompagnée d'un cabinet spécialisé, a continué à « plancher » sur ce projet d'envergure faisant mûrir une première proposition de plan de zonage qui a été examinée par la commission communale le 5 mars dernier.

Actuellement le règlement applicable pour chacune de ces zones est discuté. Aménagement, réseaux, formes urbaines sont activement discutés pour être ensuite soumis au Conseil Municipal.

Les élus membres de la commission communale PLU ne se réunissent pas pour débattre des cas particuliers mais ils poursuivent un but unique : l'intérêt général. Le cas de chacun sera examiné pendant l'enquête publique.



Document de travail, PLU, mars 2013

Cependant, à l'heure de la parution de ce bulletin, rien n'est encore figé.

Vous serez informés de la date d'une deuxième réunion publique dès lors que le dossier aura été assez avancé pour en débattre.

S'en suivra ensuite la formalisation définitive du principal outil d'urbanisme et de développement de notre commune.

Vu les délais que nous nous accordons, et sauf si les services de l'Etat deviennent exigeants ou que notre PLU n'est pas conforme au SCOT Montalbanais, nous pouvons envisager qu'il soit exécutoire au premier trimestre 2014.

• Rappel des obligations en matière d'affichage :

Art.R 421-39 et A 421-7 du code de l'Urbanisme.
La mention du permis doit être affichée sur le terrain dès la notification et pendant toute la durée du chantier : panneau rectangulaire lisible de la voie publique, d'au moins 80 cm avec nom du bénéficiaire, date et numéro du permis, nature des travaux.

• Rappel : documents d'urbanisme

Compte tenu de la délivrance d'un récépissé de dépôt pour chaque acte d'urbanisme et du délai de 3 jours ouvrés pour lancer la consultation des différents gestionnaires de réseaux suivi de l'expédition des pièces à la D.D.T. (Direction Départementale Territoriale), tous les documents d'urbanisme sont réceptionnés en mairie le MARDI de chaque semaine timbre à date faisant foi, si ce jour est férié, les documents seront acceptés le lendemain.

Pour toutes vos démarches en matière d'urbanisme veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie pour le nombre de formulaires à fournir.

• Autorisations d'urbanisme année 2012

Permis de construire :
Maisons individuelles : 21

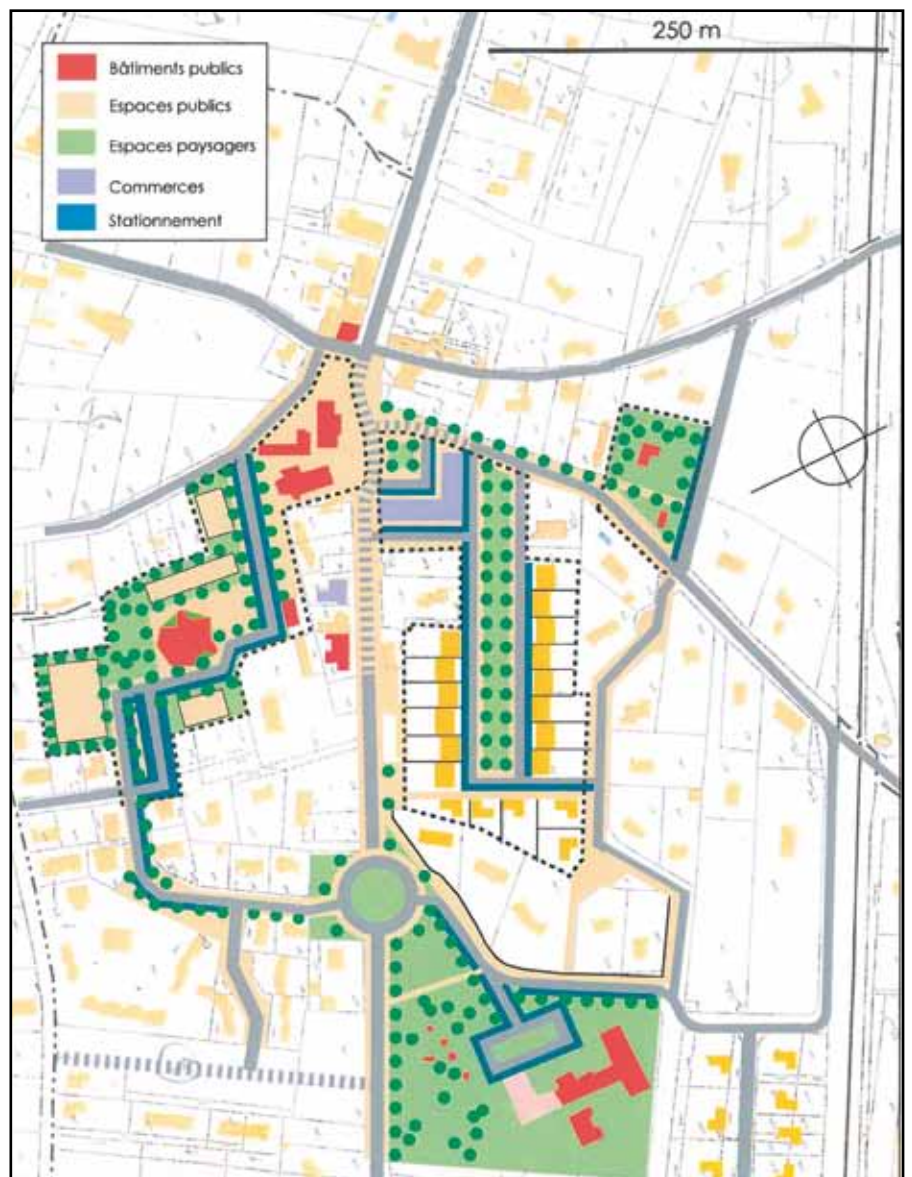
UN SITE DE GRAND INTERET POUR NOTRE COMMUNE



COEUR DU VILLAGE

Ci-joint un exemple parmi d'autres qui n'est qu'un élément d'études, afin de se faire une idée sur l'utilisation du site Jolibert proposé par un cabinet

Une esquisse qui peut s'intégrer dans l'aménagement du centre-bourg. Ce n'est qu'une étude pour mener des réflexions.



INFORMATIONS COMMUNALES

NOS ORIENTATIONS POUR 2013 :

Travaux :

- Rénovation de la partie arrière du café (toiture de la dépendance) pour être en conformité.
- Engager la réalisation du nouveau groupe scolaire. (Tranche 4 et 5)



Achats :

- Trois mini jeux à ressorts pour enfants (installation site nouveau groupe scolaire)
- D'un véhicule utilitaire en remplacement de l'ancien.
- D'un défibrillateur qui sera situé à l'extérieur du bâtiment secrétariat Mairie
- Rangements : réorganisation du bureau 1er étage

A l'étude :

Piétonnier nord : réalisation de la 3ème tranche.

- Etude thermique des bâtiments communaux : salle des fêtes, école du bourg et nouveau groupe scolaire.
- PLU en cours
- La Domaize : signature d'un bail emphytéotique de 25 ans pour 13Ha 45 avec la société CAP SOLAR ORGUEIL pour installer un parc photovoltaïque.

INFORMATIONS COMMUNALES



Notre église

Ce monument d'histoire est le seul qui subsiste et qui nous renseigne sur notre passé ; il suffit de regarder attentivement chaque pierre qui le compose, elles parlent d'elles-mêmes et la photo ci-contre vient confirmer ce magnifique travail de restauration des peintures du chœur à l'origine.

Nous sommes tous propriétaires de ce patrimoine ; que les générations qui nous suivront en mesure toute la dimension, en prennent et en assument toute la responsabilité comme un devoir de mémoire.

Espace cinéraire et jardin du souvenir

La crémation étant devenue une pratique funéraire de plus en plus fréquente, afin de satisfaire les besoins des familles demeurant dans la commune qui souhaiteraient déposer les cendres de leurs défunts dans le cimetière communal, la municipalité a fait aménager un espace cinéraire qui est aujourd'hui opérationnel.

La durée de concession pour la mise à disposition de 30 ans renouvelable. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.



Concession cavurnes	720€
Dispersion des cendres	50€
Plaque à faire graver sur les cavurnes	63€
Plaque à faire graver jardin du souvenir	34€

Cimetière Rappel :

Tombe 2m ²	92€
caveau 6m ²	276€
plus 25€ de frais d'enregistrement	

INFORMATIONS COMMUNALES

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS.

Locataires ou propriétaires :

Pour simplifier vos démarches, lever vos soucis administratifs, ou par simple désir de devenir Orgueillois, venez nous rencontrer.



Martine Falgas secrétaire

Service administratif

Antonella Rivera secrétaire

Service comptabilité

DÉMARCHES A L'ARRIVÉE

- Changement de domicile la carte grise (obligatoire).
- Idem sur la carte d'identité nationale (conseillé)
- Inscription électorale à partir du 1^{er} septembre (conseillé)
- Recensement militaire pour les adolescents de 16 ans (obligatoire)
- Inscription des enfants à l'école, (passage à la mairie puis à l'école)
- Inscription pour le transport scolaire (collège et lycée) en juillet pour la rentrée scolaire de septembre 2013. (*En cours d'année s'adresser directement au Conseil Général, service des transports scolaires*)
- Déclaration des chiens de catégories 1 et 2 (obligatoire)
- Pour toute nouvelle construction venez demander votre numéro de boîte aux lettres.
- Pour tout renseignement concernant la commune, son fonctionnement, ses associations, s'adresser au secrétariat.

DÉMARCHES COURANTES

- Toutes les démarches ci-contre à gauche
- Demande de carte d'identité nationale (enfants et adultes)
- Demande de passeport (seulement le dossier puis faire ensuite dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de passeports biométriques (Labastide St-Pierre, Montauban,...))
- Demande de reconnaissance anticipée (état civil)
- Dépôt de tout dossier d'urbanisme (PC, DP, PA, PD, CU).
- Demande de permission de voirie (travaux de façades, toitures, etc).
- Acquisition de concession et cavurnes au cimetière
- Demande de baptême civil
- Demande de mariage civil
- Demande de location de la salle des fêtes.

Rénovation peinture à la Mairie

Les services techniques se sont attachés à redonner un air de jeunesse à notre Mairie (secrétariat, cage d'escalier, salle du conseil, bureau comptabilité) qui en avait bien besoin, dans l'attente, un jour, une nouvelle Mairie !!!

La location de la salle des fêtes est réservée uniquement aux personnes résidant dans la commune et aux associations, toute réservation sera effectuée à compter du versement de la caution par chèque (libellé à l'ordre du trésor public) et l'acceptation du règlement. Renseignements auprès de M. FIORETTI Robert au : 05.63.30.11.81 ou 06.08.57.90.26

Peut-on encore exiger une autorisation de sortie de territoire ?

Non. Ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents, est supprimé depuis le 1er janvier 2013.

Désormais, l'enfant – qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec :

- soit sa carte nationale d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen, et la Suisse).
- soit son passeport
- soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](#).

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme [l'Algérie](#), la Bosnie-Herzégovine ou [le Maroc](#), peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie de territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.

INAUGURATION

Le 14 septembre 2012, Madame Audrey Gaddi et Monsieur Jacques Flamand ont organisé l'inauguration du bar-restaurant-épicerie LE FLAGADDI en présence de nombreuses personnes.

Après avoir souhaité la bienvenue à toute l'assistance, Monsieur Le Maire s'est montré particulièrement satisfait d'inaugurer ce commerce. C'est un événement qui est l'aboutissement d'un beau projet pour notre village.



SAUVER LE COMMERCE RURAL.

A l'issue de la fermeture de ce café-restaurant du centre du village, la commune a décidé d'acquérir l'immeuble afin de sauver l'activité commerciale. Suite à cet achat, il fallait trouver les personnes sûres, dynamiques pour relancer le commerce et le transformer en bar-restaurant-épicerie.

Un appel à candidature a eu lieu et nous avons reçu Audrey et Jacques qui recherchaient une affaire de ce genre. Ce jeune duo a eu un coup de cœur pour cet établissement situé au centre du village et ont signé un bail avec la commune.

Les travaux de remise aux normes électriques, ainsi que la toiture attenante à la poste ont été pris en charge par la mairie. Quant à l'aménagement, l'agencement de la cuisine, du bar, de l'épicerie, les peintures et la décoration ont été assurés par les nouveaux exploitants. Tout a été réalisé avec beaucoup de goût.

La mairie ne peut que se féliciter de ce choix avec en perspective l'organisation par Audrey et Jacques de nombreuses soirées conviviales.

Le Maire et Le Conseil Municipal renouvellent leurs vœux de réussite.

LUCIE

Lucie a été récompensée lors d'une compétition de GRS (Gymnastique Rythmique et Sportive) qu'elle pratique au sein du club de Labastide Saint Pierre. Félicitation à Lucie, son assiduité et sa rigueur ont payé !!!



Lucie JOURNET : catégorie Trophée D'oc masses 7-8 ans pour l'année 2011-2012.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

393 Grand Rue
Responsable : Madame Marie-Elisabeth GUY
Suppléée par Mesdames ESCULIE Michèle
et LEPRAT Catherine

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous et ce gratuitement. Elle fonctionne avec des bénévoles passionnées. Le meilleur accueil vous est réservé.

Horaires :

les mercredis de 14h00 à 16h00
hors vacances scolaires.



ECOLE PRIMAIRE D'ORGUEIL : ECOLE MATERNELLE ET ÉLEMENTAIRE

Année scolaire 2012 / 2013

A la rentrée scolaire, malgré la stabilité des effectifs : 183 élèves, une classe a été fermée.

Voici les répartitions dans les 7 classes de l'école primaire :

CM1/CM2 : Clotilde LOUBERE 7 CM1 et 19 CM2 soit 26 élèves

CE2/CM1 : Laurence BRULE 20 CM1 et 5 CE2 soit 25 élèves

CE1/CE2 : Patricia MARGUINAUD 7 CE1 et 19 CE2 soit 26 élèves

CP/CE1 : Marie José ARNOULT 15 CP et 9 CE1 soit 24 élèves

GS/CP : Clotilde MOUSSU 9 GS ET 15 CP soit 24 élèves

MS/GS : Isabelle LAGUILLE 9 MS et 19 GS soit 28 élèves

TPS/PS/MS : Virginie MONTASTIER 6 TPS, 19 PS et 5 MS soit 30 élèves



Informations sur l'année 2012-2013 :

*Projets culturels et sorties éducatives

- Quatre classes du CP au CM2 ont assisté le jeudi 20 septembre dans la salle «La Négrette» à Labastide Saint-Pierre, à une représentation de « La forêt enchantée » de Francesco Geminiani, avec musique baroque et danses (classique, contemporaine et hip-hop). Les artistes, les musiciens de l'orchestre baroque de Montauban d'une part et trois danseurs d'autre part ont fait découvrir une œuvre peu connue du répertoire musical du XVIIIème siècle.

- Chaque année trois classes du département sont subventionnées par le Conseil Général, Cette année la classe de CE1/CE2 a été choisie et a reçu vendredi 19 octobre Bruno Riboulot calligraphe à Auvillar. Cette initiation a porté sur l'évolution des lettres depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et a permis l'utilisation de différents outils : roseaux, calames...

- Dans le cadre du festival Lettres d'Automne, les élèves de CM2 ont bénéficié d'un atelier de sculpture au cours duquel ils ont appris à manipuler le métal, le papier et la calligraphie pour construire les papillons de la liberté. Cet atelier était dirigé par Alixe de l'Espace Bourdelle.

- Le 26 novembre, à Montauban, 3 classes ont eu au programme un spectacle de théâtre et une rencontre avec Thomas SCOTTO. De plus, les travaux d'arts plastiques et d'écriture effectués par les trois classes sur le thème « La Liberté » ont été exposés à l'Ancien Collège et au Théâtre à Montauban pendant toute la durée du festival, les parents ont été invités à les découvrir.

- Le 14 décembre, deux classes ont visité le musée Ingres; grâce au jeu de l'Héraclès, sorte de jeu de l'oie, chaque coup de dé a permis la découverte de lieux, vitrines, peintures, sculptures, ... à tous les étages.

Puis, à l'Ancien Collège, le service du centre du patrimoine a animé un atelier : sur les traces d'Alexis Bergis, Maître Teinturier vers 1750, les enfants ont appris à fabriquer différents couleurs à partir de plusieurs pigments et mordants. Ils ont eux-mêmes préparé une teinte qu'ils ont appliquée sur de la soie et ainsi ils ont réalisé un carnet de recette à partir de quelques plantes tinctoriales.



* Séjours éducatifs pour 6 classes

• Séjour découverte concernant les 5 classes de CM1/CM2, CE2/CM1, CE1/CE2, CP/CE1 et GS/CP

Comme l'an passé, trois classes se rendront les 8, 9, 10 avril et deux autres les 5, 6 et 7 juin 2013 au centre d'hébergement « Altitude 2000 » implanté sur le versant sud-ouest du col de Porté Puymorens (66760) en Cerdagne à 1915m d'altitude ; c'est un centre agréé par le conseil général du Tarn et Garonne.

Les activités prévues aux programmes sont différentes selon les classes :

- Découverte du Parc animalier des Angles, Parc des Forges de Pyrène à Montgaillard pour 2 classes et visites de la Grotte de Niaux et du château de Foix pour les plus grands,
- Randonnée en montagne sur l'écoute de la nature, la lecture de paysage, la flore et la faune (traces laissées par des animaux, insectes...) pour 3 classes et promenade en raquettes (remplacée par une randonnée s'il n'y a plus de neige) avec des ateliers sur les énergies renouvelables pour les autres classes.

• Séjour découverte pour la classe de MS/GS

La classe de MS/GS d'Isabelle Laguille et les MS de la classe de Virginie Montastier se rendront au centre de vacances et de loisirs de Laudinie à Lafouillade, les 5, 6, 7 juin 2013. Au programme: Parc animalier de Pradinas, visite des trois moulins à eau et découverte de la ferme du Marigot avec des ateliers de transformation du lait et du blé.

* **La fête de Noël**, le vendredi 21 décembre a clôturé une période scolaire, au programme : « L'Âge de glace 4 » pour les plus grands et « L'enfant au grelot, » pour les plus petits, distribution de cadeaux par le Père Noël en personne, traditionnel goûter préparé par l'équipe municipale de restauration sous la direction de Martine Tomas et offert par la municipalité.



* **La fête de fin d'année scolaire** devrait avoir lieu le vendredi 28 juin à partir de 17h30. Au programme : jeux divers et variés, tombola, apéritif, repas et spectacle.

* **L'après-midi récréative de Carnaval** est prévue le vendredi 15 mars, si le temps le permet. Tous les parents, grands-parents et amis de l'école sont invités à participer : déguisements, défilés avec bruitages dans le village et goûter dans la cour de l'école impasse du Nouveau Groupe scolaire.

* **Prévention routière** : Les CM2 ont passé avec succès le permis vélo le 27 septembre avec un gendarme. Les CM1 se sont entraînés pour l'année prochaine, Maryssa Blondeau a obtenu le score le plus élevé, aussi elle a été sélectionnée pour le concours départemental prévu au mois de juin 2013,

* **Inscriptions** : Pour toute inscription pour la rentrée scolaire 2013/2014, il faut vous munir :

- du carnet de santé ou des photocopies des feuilles de vaccination,
- du livret de famille,
- du certificat de radiation délivré par l'école où était précédemment inscrit l'élève si l'enfant a déjà été scolarisé,
- du certificat de résidence délivré par la mairie, si aucun frère ou sœur n'est à ce jour inscrit à l'école de la commune.

Elles auront lieu de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 les mardis suivants:

- mardi 26 mars 2012 et
- mardi 6 avril 2013

Seuls, les enfants nés avant le 31 décembre 2010 seront inscrits définitivement.

• En ce qui concerne les enfants nés en 2011, s'il reste des places disponibles, la pré inscription aura lieu le mardi 21 mai 2013 sur liste d'attente ; l'admission ne sera définitive qu'au vu des places disponibles dans la classe des Petites Sections. S'il ne reste plus de place, cette journée d'inscription serait annulée (appeler l'école pour plus d'informations avant de vous déplacer).

• **L'équipe enseignante rappelle qu'un élève en Maternelle ne peut être admis que, s'il est propre à la rentrée scolaire, sous peine d'exclusion.**

• Pour toute inscription à une autre date, il serait souhaitable d'appeler la directrice le mardi de préférence (jour de permanence) au 05 63 30

56 92 afin de fixer un autre rendez-vous.

*** Le comité de parents nommé pour l'année scolaire se compose comme suit :**

Titulaires : Mme BARROSO Stéphanie – Mme BOHLY Karine - Mme CAMBON Sandrine- Mme CENINI Céline - M. COSTAMAGNA Christophe- M. COURLEUX Cyrille - Mme DAHROUCH-EL GALAI Najat -Mme EL HAHAOUI Alia - Mme MARTY Stéphanie –Mme MERCADAL Sophie - Mme PETIT Christelle – Mme PEAN Liliane – M. SANCHEZ Moïse – Mme VANZETTO -JOUANY Laure

*Abracadabra,
voici nos bras qui se soulèvent
pour découvrir notre poème.*

*Quand on est un enfant,
et qu'on n'a pas beaucoup de dents,
on fait de la gymnastique
car on est élastique.*

*Mais on est aussi taquin
et on joue souvent avec nos mains :
c'est un jeu de malin !*

*Doigts serrés, doigts écartés,
sans bouger,
pour fabriquer
des dessins en papier.*

*Si on peut le faire à deux,
c'est mieux :
un pour tracer,
l'autre pour découper.
L'ange vole plus haut que les oiseaux
pour nous montrer qu'il est beau.*

*Il va encore plus haut
qu'un avion à réaction,
et croise deux papillons
qui travaillent pour un poisson espion
habitant au Japon.*



Année 2012 Classe CE2 - CM 1
Patricia MARGUINAUD

*Poème inventé par le groupe gagnant
(Du printemps des poètes)
Lalou, Florent, Quentin, Manon et la
photo de leur production plastique.*



Régie restauration scolaire et garderie :

Les permanences des inscriptions et paiement :

les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 10h00 – 16h30 à 18h30
au nouveau groupe scolaire.

Semaines de permanence :

Du 18 au 22 mars 2013 du 15 au 19 avril 2013

Du 21 au 24 mai 2013

Inscriptions rentrée septembre 2013 :

du 1er au 05 juillet 2013 les 8 et 9 juillet 2013 de 9h à 12h

Les 29 et 30 août 2013 de 9h -12h et 14h-17h

Contact : Madame Martine TOMAS / Tél : 05.63.31.24.75

GARDERIE DU MERCREDI

QUELQUES ACTIVITES...en images



La fête des
Papàs

et

la fête des
Mamans



Les assistantes maternelles

*Agréées d'Orgueil
(mise à jour le 16/08/2012)*

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
BOULAY	Murielle	716 route de Lavaur	05.63.24.25.52
COUDERC	Elodie	109, route du Vigné	06.48.09.21.91
DELPORTE	Brigitte	1687, route de Montauban	06.73.19.84.74
FONTANET	Karine	67 impasse La Forge	06.30.05.16.47
GARCIA	M. Christine	347, chemin des communaux	06.66.75.41.36
KIEFFER	Christine	113 Le Clos des Chênes	05.63.30.50.69
LABIT	Christine	821 chemin Clos de Jeannou	06.30.97.91.57
LALBIN	Peggy	168 Parc La Nauzette	06.89.20.41.71
MENAC	Emilie	339 Parc La Nauzette	06.87.73.39.96
MIR	Nathalie	509 Grand Rue	05.63.30.39.43
ORIÈS	Nathalie	414 route de Campsas	05.63.30.14.29
PINAUD	Viviane	178 Chemin de Ronde	05.63.64.05.14
POUJOL	Isabelle	1037 Route du Vigné	05.63.64.06.52
VILLA	Andrélyne	1238 route de la Thomaze	05.63.30.03.40



2012



L'école fête Carnaval

Aipadav : Fête du terroir, à Reyniès

Pour la course de radeaux, 2 équipes de La Ruche ont affronté plusieurs autres équipes dans la joie et la bonne humeur et une équipe a été finaliste



La fête autour des cucurbitacées a permis aux enfants et aux plus grands, de jouer dans une ambiance des plus sympathiques. Organisée par La Ruche





Téléthon

Organisé par la Pétanque

Les enfants ont participé avec beaucoup d'imagination.



Repas des aînés.



La lettre au Père-Noël

Cérémonie du 11 Novembre



Les vœux du Maire



La parole à nos associations

Les textes sont publiés sous la responsabilité des Associations

ASSOCIATIONS	PRESIDENT	TELEPHONE	E MAIL
A.C.C.A Association Communale de Chasse Agréée	Mr Guy DROUET	05.63.64.06.34	
Amicale des Joyeux Retraités Rando Loisirs	Mr Jean Pierre BARRES	05.63.64.00.33 05.63.30.54.62	
O.H.Y Orgueil Hatha Yoga	Mme Nathalie AUTERE	05.63.30.14.89	yogaitinerairebis@free.fr
R.O.C Rythmique Orgueil Club		06.63.70.31.22	Sophie310386@yahoo.fr
Pétanque Orgueilloise	Mr Joseph TOMAS	06.81.51.89.60	
T.C.O Tennis	Mr Jean Noël HAUET	05.63.30.19.39	tennisclub.bastidien@fft.fr
O.F.C.	Mr René BOUZIGUES	05.63.30.50.41	
LA RUCHE			La.ruche.orgueil@gmail.com
Comité d'Animation 82 D'Orgueil	M. Jérôme LAUZERAL	06.50.13.99.80	
METEORITE	Mr Daniel BALANDIER		assolameteorite@orange.fr
AS LES 2 PONTS	Mr Thierry VIGNEAU	06.24.21.94.72	asles2ponts.footeo.com
A.I.P.A.D.A.V	Mr Etienne ASTOUL	05.63.68.04.06	aipadav@wanadoo.fr

COMITÉ 82 ORGUEIL

**Le Comité d'Animation Orgueil 82
vous informe des festivités organisées sur la commune en 2013**

• **Premier loto du Comité : 16 mars - 20H30**

De nombreux lots et un super accueil
vous attendent....

• **La Fête du printemps du 26 au 28 avril**

Concours de pétanque, manèges forains, repas
et soirée dansante, vide grenier
et diverses animations....

• **Course de Solex le 15 juin**

50 participants dans le cadre du championnat
UFOLEP Sud ouest
Animation en soirée avec repas / soirée dansante

• **La Fête du Village 20 au 22 septembre**

Une soirée tapas au bar le Flaggadi, repas, concert,
manèges forains, course de cyclisme dans le cadre
du Trophée du Frontonnais et bien d'autres activités
encore vous seront proposées....

**Nous comptons sur votre présence à tous !
Pour plus d'information vous pouvez contacter
Jérôme LAUZERAL au 06.50.13.99.80**

AMICALE ORGUEILLOISE DES JOYEUX RETRAITÉS



Bureau actif :

Présidents d'honneur : MEESSEMAN
 VERDIER Denis
 Président : BARRES Jean-Pierre
 Vice-Présidente : ESCULIE Michèle
 Secrétaire : OLLAGNIER Gisèle
 Secrétaire Adjointe : MANDEVILLE Etienne
 Trésorier : PETIT Christian
 Trésorière Adjointe : DETRAIT Nicole

Membres du Conseil d'Administration :

CALVET Jean
 FIORETTI Marcelle
 FIORETTI Robert
 HASHOLDER Edith
 MIRANDA Marie-Jeanne
 MIRANDA André
 TREGANT Fernand
 TREGANT Ginette
 VERDIER Renée



Les activités du club en 2012

- Le 15 Janvier loto annuel
- Le 23 Février premier thé dansant
- Le 17 Mars repas de printemps
- Le 28 Avril sortie en DORDOGNE avec au programme la visite du moulin à papier de la ROUZIQUE et du jardin panoramique de MARQUEYSSAC.
- Le 24 Mai Les danseurs furent nombreux à évoluer sur la piste à l'occasion du second thé dansant.
- Le 14 Juin la fête du secteur à ORGUEIL à rassemblé de nombreux adhérents.
- Le 07 Juillet ST LIZIER à la découverte du site : la pharmacie du XVIIe siècle-le trésor des évêques-et la cathédrale.
- La journée se termine par la visite d'un élevage de chèvres angora.
- Du 09 au 13 Octobre voyage au PAYS BASQUE.
- Deux petits lotos sont programmés le premier et le second jeudi du mois ainsi qu'un concours interclubs de belote mensuel (le mardi) reconduit en juillet et Août.
- Nous fêtons les anniversaires de chacun tous les deux mois environ.
- La section pétanque 5 équipes a représenté le club au concours de la fédération.
- Une quinzaine d'adhérents pratiquent la randonnée le lundi. Certains d'entre eux ont participé à la sortie dans l'HERAULT.
- Un circuit aux environs d'ORGUEIL est proposé aux adhérents le vendredi matin sous l'impulsion de JEAN-PIERRE.
- Le repas du 08 Décembre a clôturé cette année 2012.

Activités 2013

- | | |
|--|-------------|
| • Samedi 5 janvier | A.G. |
| • Dimanche 3 février | LOTO |
| • Samedi 9 mars | REPAS |
| • Samedi 27 avril | SORTIE |
| • Mardi 21 mai | THÉ DANSANT |
| • Samedi 29 juin | SORTIE |
| • Du 11 au 16 octobre sortie | COTE D'AZUR |
| • Samedi 14 décembre | REPAS |
| • Tous les lundis à 13h30 | RANDO |
| • Tous les vendredis à 9 H | MARCHE |
| • 2ème et 4ème jeudi du mois | PETIT LOTO |
| • Le 1er mardi du mois et tous les mardis en juillet et août | BELOTE |



PETANQUE ORGUEILLOISE

PRESIDENT D'HONNEUR : MEESEMAN Michel
PRESIDENT : TOMAS Joseph
VICE PRESIDENT : LOPEZ Stéphane
SECRETAIRE : BORIES Sonia
SECRETAIRE ADJOINT : RICHARD Christian
TRESORIER : BARRES Jean-Pierre
TRESORIER ADJOINT : TOMAS Martine

Programme 2012/2013

Depuis début OCTOBRE 2012 une nouvelle équipe a repris le CLUB PETANQUE ORGUEILLOISE.

Le VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 à 20h30 a débuté la saison de concours de belote pour tous ceux qui aiment jouer aux cartes. Tous les 1 et 4ème VENDREDIS de chaque mois au BAR RESTO LE FLAGADDI à ORGUEIL, une réussite à ce jour de 20 à 30 engagements par soirée avec un lot pour tous, et cela jusqu'à fin MARS 2013. prix de l'engagement 5€ par joueur. Venez nombreux en toute amitié.

Avec les beaux jours des rencontres amicales de pétanque auront lieu à dater du Samedi 04 Mai à 19H30 : Apéritif suivi d'un buffet froid, ouvert à tous les participants (les débutants ou débutantes sont les bienvenus). Et pourquoi pas un challenge Féminin ORGUEILLOIS possible si inscription, déjà 5 pers féminines ayant la carte 2013, ceci afin de faire connaissance et passer une bonne soirée.

Les personnes intéressées par une licence peuvent se faire connaître au Tél : 06.81.51.89.60 ou 06.17.47.68.81. Pour la demande de licence fournir 1 photo d'identité et 1 chèque de 25€ pour l'année.

Pour les rencontres sociétaires pas besoin de licence mais une carte d'adhérent (6€/Année) sera obligatoire, ainsi qu'une participation de 6€ pour le buffet servi lors de ces journées de rencontre.

Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement avec les dates des rencontres sociétaires.

La Pétanque Orgueilloise vous souhaite à toutes et à tous Meilleurs Vœux de Santé Bonheur et Prospérité pour l'année 2013.

Le président

TELETHON 2012

Bilan très positif pour ces deux journées 8 et 9 décembre 2012

Le samedi 8 distribution de croissants avec un grand merci à la Boulangerie Christophe DI RENZO à ORGUEIL qui a offert la totalité des croissants. Un très bon accueil nous a été réservé lors de la distribution.

20H30 salle des FETES comble pour le LOTO, nombreux lots dont 2 gros lots merci à la boutique de cuir CESARE NORI à Toulouse et au Directeur de l'Intermarché à BOULOC ainsi qu'à tous les commerçants qui ont participé par leurs dons à la réussite du loto.



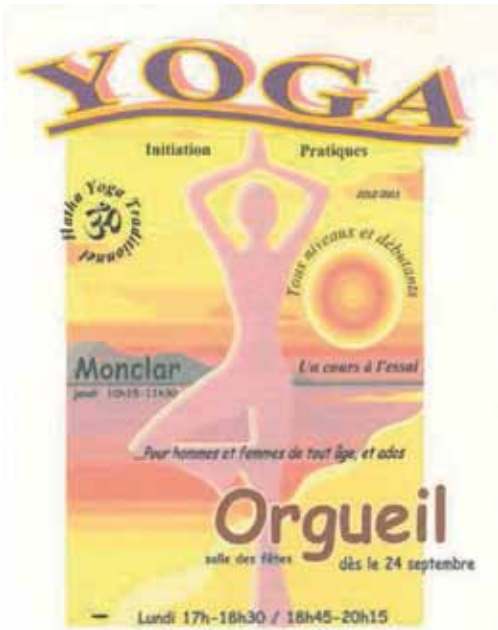
Vide-grenier

Le dimanche 9 dès l'aube de nombreux exposants prenaient place, et durant toute la journée un grand nombre de visiteurs parcourait les stands pour y trouver leur bonheur, dans l'après-midi vers 16H un lâcher de ballons avec les enfants des écoles d'orgueil en présence de Mr LE MAIRE D'ORGUEIL ET DE LEURS ENSEIGNANTES suivi d'un goûter offert par les organisateurs, une journée bien réussie avec un temps ensoleillé ces manifestations organisées par la pétanque ORGUEILLOISE et associations diverses, furent une très grande réussite grâce à votre générosité et participation.

LE 20 Décembre 2012 à 11H les fonds recueillis :
(3 885 ,73 €) furent reversés en totalité au Bureau de A F M TELETHON situé à la CLINIQUE DU PONT DES CHAUMES DE MONTAUBAN

*Merci à vous tous
Les Bénévoles*

ORGUEIL HATHA YOGA



L'association remercie chaleureusement la Municipalité pour le prêt de la salle

Composition du bureau :

Nathalie AUTERE : présidente.
Marie Paule BELDA : trésorière.
Liliane PEAN : secrétaire

Tout le monde peut pratiquer le Yoga, quel que soit son âge et sa condition physique...

Cette discipline, sous une forme aménagée, est aussi vivement conseillée aux adolescents ainsi qu'aux enfants...

Séances hebdomadaires : salle des fêtes d'Orgueil

Les lundis de 17h00 à 18h30 et 18h45 à 20h15

Ateliers : Compris dans le forfait annuel pour les adhérents, ces ateliers sont aussi ouverts à toute personne intéressée par cette approche ponctuelle.

Plus d'infos :
dates, lieux, tarifs.
Inscriptions
possibles en
cours d'année.

Prendre contact : 05.63.30.14.89 - 05.63.33.14.10

Mail : yogaitinerairebis@free.fr

ROC YOU



WE WILL...
WE WILL...

ROC YOU

Réveillez la sportive qui est en vous en venant tous les Lundis soirs pendant 1 heure à 20h30 à la salle des fêtes d'Orgueil

Osez le challenge : unir sport et convivialité. Pratiquez une activité sportive dans une ambiance des plus chaleureuses.

Changez vos habitudes, découvrez de nouvelles disciplines (step, renforcement musculaire, stretching ou encore randonnée aux beaux jours) pour retrouver la forme.

Le Bureau et les adhérentes remercient la municipalité pour le prêt gracieux de la salle, sans quoi ROC ne pourrait assurer ses activités

Cotisation annuelle : 55 €

Contact Virginie: 06 63 70 31 22

TENNIS CLUB ORGUEILLOIS



Président :
HAUET Jean-Noël
05.63.30.19.39
Secrétaire :
AGUILAR Thierry
05.63.30.19.34
Trésorier : UGUEN Hervé
05.63.30.58.70

TENNIS INFORMATION

L'ENTENTE ORGUEIL-LABASTIDE :

Une carte commune et un seul système de fermeture des courts permettent la pratique du Tennis sur les installations des deux clubs.

Une équipe dynamique est donc prête à vous accueillir pour du tennis initiation, loisir & compétition. Un professeur diplômé d'état et des éducateurs compétents dispensent un enseignement de qualité aux jeunes et aux adultes.

Les cartes de membres et licences ainsi que le badge pour l'accès aux courts (de Labastide et d'Orgueil) sont à retirer au bureau du Tennis Club Bastidien (TCB).

Tarifs : consulter le site internet :

<http://www.club.fft.fr/tennisclubbastidien>

Contacts : TENNIS CLUB BASTIDIEN (TCB) :

Michel BAUDOT, Georges PEREZ

Co-présidents : 05 63 64 07 97 - 05 63 30 50 30

Patrick GRAILLOT

Vice-président, école de tennis : 05 63 23 08 07

Sébastien LAPENA

Brevet D'Etat, Ecole de Tennis : 06 62 64 90 91

Patrick CAIE

Trésorier du TCB et correspondant :

05 63 30 54 61

Marc PUJOL

Membre : 05 63 30 15 31

VIE ASSOCIATIVE

LA RUCHE

L'association de loi 1901, «LA RUCHE D'ORGUEIL » a vu le jour au mois de juin 2012.

Elle est conduite par un conseil d'administration, actuellement constitué de 7 membres :

Laure Vanzetto, Eric Conte, Hervé Uguen, Bernard Delporte, Isabelle Gissot, Laure Issanchou, Cyrille Courleux.

Le but de l'association est de favoriser la rencontre et l'échange. Elle fonctionne avec des commissions constituées d'adhérents autour de thèmes ou d'événements, ce qui permet à chacun de s'impliquer selon ses envies, ses disponibilités. Après 6 mois d'existence, c'est déjà 45 adhérents adultes, 4 commissions : Commission « fête de la citrouille », « balade, sentier, multi sports », « troc aux plantes », « course de radeau ». La ruche a représenté le village d'Orgueil lors de la fête de l'Aipadav en septembre dernier à Reyniès. Au mois d'octobre, il y a eu la 1ère fête de la citrouille avec ateliers pour enfants, spectacle, repas et bal. En décembre, la ruche a organisé une marche en faveur du Téléthon et tous les dimanches, un rendez vous pour marcher ou courir. L'année 2013 annonce déjà une participation au marathon de Montauban (4 équipes relais) le dimanche 07 Avril, un troc aux plantes dimanche 14 Avril, une course de radeaux le 1er septembre et la 2ème fête de la citrouille le 19 Octobre.

Rejoignez-nous lors de notre prochain évènement ou le dimanche matin à 10h00.

Prochain évènement

Troc aux plantes le dimanche 14 Avril à partir de 14h (à côté de l'école maternelle) Venez échanger graines, boutures, plants, arbustes, outils de jardin, livres sur le jardinage...lors d'une après midi conviviale ; Couvert en cas de pluie sous chapiteau. Ateliers gratuits autour des plantes pour les enfants, semis de graines de cucurbitacées pour la prochaine fête de la citrouille. Tentez de gagner une belle plante.



Renseignement par mail : la.ruche.orgueil@gmail.com

Chasse - A.C.C.A

Président : Drouet Guy

Vice Président : Nègre José

Secrétaire : Amat Roland

Trésorier : Soligon Yannick

Membres : Constans Eric, Michel Graux,

Nègre Yoann, Vives Gilles, Torres Didier

Garde-chasse : Patrick Viatge

Piégeurs actifs : Marc Saulle - Michel Graux



Grâce aux efforts consentis par tous et aux lâchers de petit gibier, la saison de chasse a été bonne dans l'ensemble. Début janvier nous avons lâché 100 perdreaux sur le territoire et pour les aider à passer l'hiver, certains d'entre nous ont entreposé des agrainoirs. Pour les préserver, nous procédons à la régulation des renards, en organisant quelques battues.

En parfaite communion avec la nature, le chasseur se doit d'être responsable et attentif à l'équilibre cynégétique.

Guy DROUET Président de l'ACCA

PS : même en pleine campagne, des gens peu scrupuleux nous dérobent les agrainoirs. Ces actes peu honorables privent les oiseaux de leur nourriture d'hiver.



A.I.P.A.D.A.V

Association Intercommunale pour l'Aide au Développement et l'Animation des Vallées du Tarn et du Tescou

La fête du terroir à Reyniès bilan plutôt positif

Pour sa 8^{ième} édition la fête du terroir avait lieu à Reyniès. Dès le samedi soir un très beau concert était donné dans le cadre enchanteur de la cour du château de Reyniès, par Céline et Eric Lesage. Un programme très varié accompagné d'une projection vidéo permettait aux auditeurs de faire un beau voyage en musique de par le monde. Il faisait un peu frais mais les talentueux musiciens surent réchauffer l'atmosphère.

Dimanche matin de bonne heure les divers exposants s'affairaient dans la grande rue de Reyniès et sur l'esplanade : vide grenier, brocante, viticulteur, restaurateurs, apiculteur, regroupement de producteurs, les « blondes d'aquitaine » de Damien Blanc, les chevaux de Mr Drouet, le tir à l'arc, les pompiers etc....

Le président du conseil général, Jean Michel Baylet inaugurait la manifestation en milieu de matinée. Une messe en plein air était célébrée dans le cadre exceptionnel du parc du château en présence d'une belle assistance. Au moment de l'apéritif l'association J'Danse nous a fait profiter d'une démonstration des plus énergiques de zumba devant un nombreux public. Les bandas animaient ensuite le moment du déjeuner.

Un repas réunissant plus de 220 personnes permettait d'attendre le splendide feu d'artifice tiré depuis le pont.



Le moment fort de la journée : La course de radeaux

Durant l'après-midi, plusieurs équipes des différentes communes adhérentes à l'AIPADAV se sont affrontées dans la joie et la bonne humeur sur le Tarn. Cette compétition sympathique a remporté un vif succès. Bravo aux « Fêlés du Casque » de Varennes qui ont remporté la victoire contre l'équipe de Villebrumier qui a « cassé » le mécanisme de son embarcation dans les derniers mètres avant l'arrivée! Cette expérience a permis de réaliser combien l'intercommunalité est importante et peut être conviviale.

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT PARTICIPE.

Vu l'engouement suscité, dans son bilan, l'AIPADAV a souhaité faire perdurer cette course. Pour cela elle sollicite des volontaires, bénévoles pour construire un radeau dans chaque commune qui « s'affronteraient » annuellement. Une occasion de se réunir à nouveau sur les magnifiques berges de Reyniès et de terminer cette journée par un repas en commun.

Une première réunion de préparation à la faisabilité et à l'établissement d'un règlement a eu lieu le jeudi 19 novembre 2013 et 3 à 4 radeaux sont à ce jour en élaboration.

Vous êtes tous les bienvenus : bricoleurs, soudeurs, concepteurs, mécaniciens, et de tout âge, toutes vos expériences seront les bienvenues pour venir défendre les couleurs de votre village. Parlez-en à votre entourage.

Prochaine réunion le 11 avril 2013 à la mairie de Villebrumier à 19 h.





FOOTBALL CLUB LES 2 PONTS

Club de football intercommunal de Nohic – Orgueil – Reyniès – Villebrumier

Le F.C. Les 2 Ponts poursuit la mise en place de son projet, pour un club de football intercommunal pour tous. En effet le club accueille aujourd'hui, des Féminines en jeunes et en Séniors, une section Vétérans (+ de 35 ans), et bien sûr les garçons en jeunes et en Séniors. La politique de partenariat avec les autres clubs porte ses fruits en ce qui concerne le foot à 11 chez les jeunes. L'entente avec le Corbarieu FC et l'AS Bressols en U14-U15 et U16-U17, permet de proposer un football plus consistant et donc plus intéressant dans ces deux catégories. Nos équipes Séniors, Masculines et Féminines, évoluent dans un bon état d'esprit et un contexte favorable, source de plaisir à la pratique du football.

Remise officielle des nouveaux maillots du F.C. Les 2 Ponts :

Le F.C. Les 2 Ponts avait invité l'ensemble de ces licenciés, parents, partenaires publics et privés, à ce rassembler, ce samedi 15 septembre 2012, pour la remise officielle de ses nouveaux maillots. Un sac contenant des tenues complètes (maillots, shorts, chaussettes) a été remis à chaque responsable de catégorie, en passant par toutes les équipes de jeunes, des U6-U7 aux U16-U17, aux séniors féminines, aux vétérans, ainsi qu'aux deux équipes Séniors masculines. Puis l'ensemble des licenciés présents ont été invité à se rendre dans la tribune du stade de Villebrumier, avec ce nouveau maillot, afin de réaliser une photo de groupe pour immortaliser ce moment historique pour le club.



Ce projet de nouveaux maillots pour le club, a été entièrement financé par des sponsors privés. A ce titre, le Président, Thierry Vigneau, ainsi que l'ensemble des membres du bureau, remercient chaleureusement toutes les entreprises, commerçants et artisans, qui ont contribué à concrétiser ce projet : les GRAVIERES RUP (Nohic), le garage MECA SERVICES 82 (Orgueil), le restaurant LEGAY LURON (Nohic), Le GARAGE DE MARCHI (Villebrumier), l'EPICERIE GUICHOT (Nohic), l'entreprise FRONTON TP (Fronton), la BOUCHERIE FONTORBES (Nohic), la Société STEF (Bruguières), le café restaurant QUAI DES BRUMES (Villebrumier), et M. Michel Monteillet (Orgueil).

Le F.C Les 2 Ponts a organisé son 2^{ème} tournoi féminin de football à 7 :

L'objectif de ce tournoi était de promouvoir la pratique du foot féminin au sein de notre club et dans notre secteur. Cette 2^{ème} édition, a vu la participation des clubs de Ramonville (2 équipes), Montauban FC, Gandalou FC, Garonne Gascogne, Entente Valvert et bien sûr une équipe du F.C. Les 2 Ponts. L'ensemble des joueuses ont montré une bonne image de leur sport, et démontré si cela était encore nécessaire que le football se conjugait parfaitement au féminin. C'est l'équipe du Montauban FC qui a remporté le trophée, pour sa 2^{ème} participation à ce tournoi. Elles ont rencontré en finale l'équipe de Ramonville. Engagement, intensité dans les duels, sens tactique et gestes techniques étaient rendez-vous. Les joueuses des deux équipes fournissant une belle prestation de football, aux spectateurs présents. A l'heure de clôturer cette journée, le président du F.C. Les 2 Ponts, a adressé tous ses encouragements aux équipes de Garonne Gascogne (6^e) et de l'Entente Valvert (7^e), deux équipes qui se sont créées cet été, et a remercié les dirigeants et bénévoles du club qui ont permis l'organisation de cette journée. L'équipe du F.C. Les 2 Ponts, qui se classe 5^e du tournoi, aborde quant à elle sa 3^e saison. Les joueuses s'entraînent deux fois par semaine (le lundi soir et le jeudi soir) sur les terrains de Nohic. L'équipe Séniors Féminines du F.C. Les 2 Ponts est engagée dans le nouveau championnat de football féminin, nouvellement mis en place par le District de Tarn & Garonne. Pour toutes les personnes désireuses de pratiquer le football féminin, vous pouvez contacter Patrick Gibert au 06 03 79 29 19.

LE FLAGADDI

Audrey Gaddi et Jacques Flamand
Bar-Restaurant-Epicerie
303, Grand Rue
☎05.63.27.53.85

KARINE

Coiffure à domicile mixte
54, Le Clos des chênes
☎06.29.34.33.87

CABINET D'INFIRMIERES

Soins infirmiers à domicile
143 route de Planques
☎05.63.31.94.26/06.27.86.47.79

SARL GAY HENRI et FILS

Maçonnerie
194 route du Vigné
☎05.63.30.54.19

AHROUCH Mohamed

Maçonnerie charpente
85, impasse de la Crémade
☎06.84.97.27.25

BILLOIR JEROME

Plâtrier/Plaquiste
70 Impasse du Chalet
☎05.63.31.62.96

PLOMB Energie

586, Grand Rue
☎06.72.53.10.14

EL HAHAOUI MOHAMMAD

Plombier-chauffagiste
76, chemin de la vitarelle
☎05.63.31.65.52/06.22.64.19.54

KAJOUAA AMAR

Pépinières
437 chemin des communaux
☎05.63.30.19.80

CTL/COSTAPERRARIA

Transports routiers
425 Impasse du Chalet
☎06.11.09.16.90

PICOTTO ALAIN

Récup. auto
689 route de Lavaur
☎05.63.30.57.15

LA MOISSON DES PAINS

Di Renzo Christophe
Boulangerie
345 Grand Rue
☎05.63.30.51.09

NB COIFFURE

Nicole Bouzigues
Coiffure à domicile
179 Grand Rue
☎06.03.46.09.17

ALLO TAXI SERVICES

Sécher Anne-Marie
604 Route de Lavaur
☎06.16.23.56.77

SARL A3F Constructions

824 chemin du Clos de Jeannou
☎06.68.59.76.51

SARL EBS

Maçonnerie-gros œuvre
172 Clos des Chênes
☎05.63.31.82.98

POLO-CALVO Manuel

Plaquiste - Electricien
416, chemin de Brascou
☎06.28.36.95.62

DI GREGORIO PATRICE

Plombier
355 route des Aiguillons
☎05.63.30.58.97

AUROUX NICOLAS

Peintre
62 rue de la Forge
☎06.74.37.26.43

BARRIERE JEROME

Les Espaces de Manon
667 route du Vigné
☎06.09.86.58.64

VIEU JEAN-LUC

Transports routiers et locations
967 route de la Thomaze
☎05.63.30.10.55

MECA SERVICE 82

VILLAESCUSA JC
72 chemin du Pégat
☎06.25.48.36.00

LA MAISON DE LA COUTURE

Carriè Michèle
Travaux de couture
242 Chemin de la Nauzette
☎05.63.64.04.09

STEPHANIE C

Stéphanie Cayrol
Esthéticienne à domicile
353, Grand Rue
☎06.85.03.68.86

HENRICH MARIE-LAURE

Gîtes ruraux
3296 route de Planques
☎05.63.24.11.60

PASCAL BAT

Maçonnerie générale Rénovation
120, chemin du Roudié
☎06.67.98.40.47

PETIT LAURENT

Carreleur
145 chemin de ronde
☎05.63.30.54.80

MENUISERIE LESCENE

Tous travaux bois sur mesure
2874, route de Planques
☎05.63.64.30.03/06.63.69.71.43

EURL KRYPTON

Entretien dépannage clim.chauff
19 Lot. Le Parc La Nauzette
☎06.72.07.84.10

SARL LABAIL ET FILS

Travaux de peinture et vitrerie
370, route de Fronton
☎05.63.67.56.64

BOUILLET Damien

Les Jardins Basques- Parcs et Jardins
135, chemin de la Pendulo
☎06.28.25.48.18

BARRIERE FRANCIS

Travaux pelle
578 route du Vigné
☎05.63.30.57.24

SARL FAURE

Elevage et pension canine
2887 route de Planques
☎05.63.30.12.13

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES DÉCHETS

Rappels

Les ordures ménagères sont ramassées le vendredi matin toutes les semaines.

Le ramassage du tri sélectif se fait le jeudi matin tous les 15 jours, semaines impaires (sauf chemin du Roudié : le lundi des semaines impaires)

Toutes les collectes qui ne sont pas effectuées les jours fériés sont rattrapées :

- Le mercredi si le lundi ou le mardi sont fériés
- Le samedi si le jeudi ou le vendredi sont fériés

La distribution des sacs poubelles s'effectue à la fin de chaque trimestre par l'agent communal.

Pour toute nouvelle construction, demandez vos conteneurs tri et ordures ménagères à la déchetterie.

Dératisation : des sachets de raticide gratuits sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

BIENTÔT UNE BORNE : COLLECTE DE TEXTILES !



Elle sera située à proximité du récup 'verres derrière l'église.

Faites un geste écologique et solidaire en triant :

Vêtements, chaussures liées par paire, linge de maison, petite maroquinerie (sacs à main, ceinture, etc...)

Rassemblez vos apports propres et secs dans un sac plastique fermé (moins de 50l) et déposez le dans le conteneur.

RAPPELS DE QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

• Dépôts sauvages

Les dépôts d'ordures (détritus, sacs poubelles,...) à côté des points d'apport (récup 'verres) sont strictement interdits. Afin que ces emplacements restent agréables, nous faisons appel à votre respect de l'environnement et à votre civisme.



Les infractions donneront lieu à un procès-verbal de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 633-8 et R 644-2 allant de la 1ère à la 5ème classe selon la nature de la contravention.

Stop au bruit.



Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses thermiques, tronçonneuses..., sont soumis à un arrêté préfectoral n° 04-1076, article 15 et ne sont autorisés qu'aux **horaires suivants** :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h.
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Les plantations en limite séparative.

Afin d'entretenir la bonne entente et d'éviter les conflits entre voisins, il est important de faire acte de civilité en respectant la réglementation. Le code civil demande de planter à plus de 50 cm de votre limite de propriété tout arbuste de moins de 2 mètres. Les arbres et arbustes de plus de 2 mètres de haut devront être installés à plus de 2 mètres de la limite. D'autre part, rien ne doit dépasser sur le domaine privé et public.

Divagation des animaux

Pour les propriétaires qui laissent leur chien divaguer à leur guise, il y a risque que l'animal cause un accident de circulation, morde un passant ou effraie les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les chiens.

Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.

Conformément à l'article 213-1 du code rural, la commune a passé une convention avec une société spécialisée pour la capture des animaux errants.

Délais de garde en fourrière

Les chiens errants ou placés sur réquisition du maire en application de l'article L 211-11 du code rural sont gardés en fourrière pendant un délai légal de 8 jours ouvrés.

Les chiens placés en fourrière au titre de la surveillance sanitaire des animaux mordeurs ou griffeurs sont gardés pendant le délai prévu par la réglementation en vigueur, soit jusqu'au 15e jour suivant la morsure.

Le devenir des animaux

Au terme du délai fixé à l'alinéa précédent, les animaux errants non réclamés par leur propriétaire deviennent propriété du gestionnaire de la fourrière. Ils sont alors, sur avis du vétérinaire, euthanasiés ou confiés à une association de protection animale disposant d'un refuge. Les animaux sont préalablement tatoués et vaccinés aux frais de la fourrière.

Les animaux dangereux placés à la fourrière en application de l'article L 211-11 du code rural et les animaux mordeurs ou griffeurs placés pour surveillance sanitaire sont, sauf avis contraire du maire ayant décidé leur placement, euthanasiés.



Les animaux ne pourront être restitués à leur maître qu'après paiement des frais fixés par la société, ou d'une amende en cas de non-paiement.

Interdiction de brûler des déchets même ceux du jardin !!



Les déchets verts, issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et arbustes, des travaux d'élagage ou de toutes autres pratiques similaires produits par des particuliers constituent des déchets ménagers. Dès lors, l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique : le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 a confirmé cette interdiction et rappelle ce texte :

« Il peut-être l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. »

Privilégier l'apport volontaire en déchetterie et le compostage restent les meilleures solutions.

PRÉVENTION INCENDIE



Des détecteurs de fumée obligatoires dans tous les lieux d'habitation en mars 2015

Un décret concernant l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation à partir de mars 2015 a été publié au Journal officiel du mardi 11 janvier 2011.

L'occupant d'un logement, locataire ou propriétaire, doit installer dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique. Le détecteur de fumée doit :

- détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- émettre immédiatement un signal sonore suffisant permet-

tant de réveiller une personne endormie.

La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée normalisé incombe en règle générale à l'occupant du logement, sauf par exemple dans le cas de locations saisonnières, de locations meublées ou de logements sociaux. Enfin, l'occupant du logement notifie cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie : cette notification s'effectue par la remise d'une attestation dont le contenu doit être précisé par un arrêté à paraître.

La loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation avait été publiée au Journal officiel du mercredi 10 mars 2010.

Cet article a plus d'un an, il se peut que les informations et les liens ne soient plus à jour

En France chaque année, les incendies d'habitation provoquent de nombreuses victimes.

QUELQUES CHIFFRES

Un incendie toutes les deux minutes

- 10 000 victimes annuelles
- 500 décès par an, dont 30% d'enfants
- 70% des décès surviennent lors d'un incendie nocturne
- 1% de foyers équipés en France, contre 89% en Angleterre
- 70% des décès sont dus aux fumées : on meurt asphyxié avant d'être brûlé.

FRELONS ASIATIQUES FAITES DES PIÈGES DÈS MAINTENANT !

Rappel

Jusqu'à la fin du mois d'avril la période est appropriée pour lutter contre les frelons asiatiques.

Chacun peut fabriquer et installer des pièges

Afin de capturer les reines fondatrices des colonies de frelons asiatiques qui pondent durant cette période.

En revanche à partir du 1er mai il est préférable de retirer les pièges pour éviter de capturer des espèces autochtones.



DIVERS



Qu'est-ce que c'est ?

Les emplois d'avenir permettent de vivre une vraie première expérience professionnelle enrichissante et reconnue.

Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans

A temps plein (sauf exception)

Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir

Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après

Des contrats pour quels jeunes ?

Ils s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, résidant dans des zones urbaines ou rurales sensibles ou marquées par le chômage.

Pour quel type de contrat ?

C'est une convention tripartite qui sera signée entre le salarié, la mission locale et l'employeur et qui fixera les conditions d'emploi mais aussi de formation et d'accompagnement du jeune.

Les aides de l'état ?

Les emplois d'avenir ouvrent droit à une aide, dont le taux fixé par voie réglementaire devrait être de 75% du Smic dans le secteur non marchand et de 35% du Smic dans le secteur marchand

Secteurs d'activité :

- Services à la personne
- Numérique
- Animation
- Développement durable
- Collectivités territoriales

Un référent au sein de la mission locale ou Cap emploi pour accompagner les jeunes concernés par ce dispositif pendant tout le temps de l'emploi d'avenir pour construire son projet professionnel et l'aider à résoudre ses problèmes éventuels de logement, santé, mobilité... Il l'aidera en cas de difficultés avec l'employeur.

Qui recrute ?

Des employeurs qui s'engagent pour leur qualification.
Des associations
Des Maires, départements, régions, communautés d'agglomérations...
Des établissements publics
Des hôpitaux, des maisons de retraites...
Des structures d'insertion
Des entreprises dont le secteur est créateur d'emploi et qui facilitent l'entrée des jeunes dans le monde du travail et leur formation.

Qui contacter ?

L'agence Pôle emploi, la mission locale la plus proche ou le Cap emploi pour les travailleurs handicapés mettent en contact avec les employeurs potentiels.

Et après ?

Un bilan est réalisé plusieurs mois avant l'échéance du contrat, pour préparer la sortie.

Il va permettre de trouver la solution la plus adaptée à la situation du jeune.

LE NOUVEAU PERMIS REPOUSSÉ



La délivrance du nouveau modèle de permis de conduire est repoussée au mois de septembre 2013, au lieu de janvier 2013, comme prévu. A cette date, le permis sera au format « carte de crédit ». Une photographie, les mentions liées à l'état civil et aux droits à conduire du conducteur, une puce électronique et une bande de lecture optique y seront insérées. Les conducteurs détenteurs d'un ancien modèle devront le changer d'ici à janvier 2033. Ce nouveau modèle devra être renouvelé tous les quinze ans.

NOUS AVONS TOUS GRANDI AVEC LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



La Sécurité routière a 40 ans. Quatre décennies pendant lesquelles le nombre de morts sur la route a été divisé par quatre, alors que le trafic routier a plus que doublé.



Quelques chiffres :

En 1972, on déplorait 18034 décès sur nos routes contre 3963 en 2011.

Entre 1972 et 2012, ce sont 320 000 vies qui ont été épargnées



Sophie Ambrosiali
Directrice générale
des services CCTGV

TÉL. : 05 63 30 03 31

81, rue Victor Hugo
82370 LABASTIDE ST PIERRE

SOCIAL

ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION UN SERVICE DE PROXIMITÉ



Ce service intercommunal est un lieu public lié à l'emploi et la formation pour toutes les personnes en recherche d'information ou d'accompagnement : demandeurs d'emploi, salariés, responsables de structures, particuliers employeurs.

Des outils sont mis à votre disposition pour favoriser vos recherches : offres d'emploi ou de formation, documentation.

Des personnes qui vous orienteront et vous accompagneront selon vos attentes : droits du salarié, mise en place d'un parcours professionnel, dépôt d'offres d'emploi, recherche de formation, actualisation pole emploi,

Son but étant de permettre à tout un chacun l'accès à l'information au plus près de chez soi, l'EREF à travers des partenariats a mis en place des permanences d'organismes œuvrant dans le secteur.

POLE EMPLOI et BUREAU TERRITORIAL TARN ET GARONNE : un relais assuré sur le territoire

Pôle Emploi (depuis le 01 janvier 2009 les services ASSEDIC et ANPE ont fusionné) a renouvelé sa confiance au service en terme d'accompagnement et d'information des demandeurs d'emploi inscrits comme tel à travers une convention de partenariat.

De ce fait, l'EREF vous permet d'accéder à l'ensemble des offres d'emploi et de vous accompagner dans vos démarches.

Le bureau territorial de Tarn et Garonne, service du Conseil Régional, s'occupe de la programmation des formations, du financement et de la rémunération des stagiaires.

Notre convention permet aux agents de l'EREF de vérifier votre projet et d'adapter la formation la plus appropriée. De présenter votre dossier sous forme de prescription pour une demande de prise en charge de la formation et/ ou de rémunération.

* MISSION LOCALE : les jeunes de 16 à 25 ans

Cette structure permet aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de bénéficier d'un accompagnement individuel sur la recherche d'emploi, la formation ou la réalisation d'un projet.

Elle les guide également dans les démarches administratives ou quotidiennes : santé, logement,.....

Une permanence est assurée sur rendez-vous.

* ADIAD - CAP EMPLOI : les travailleurs handicapés

Toutes personnes demandeurs d'emploi qui ont obtenu une reconnaissance de travailleur handicapé peut, s'il le souhaite, être accompagné par l'Adiad-Cap Emploi.

Cette structure prend le relais de Pôle Emploi pour construire un projet professionnel adapté à votre handicap, pour mettre en place un plan d'action de recherche d'emploi ou de formation.

Une permanence est assurée sur rendez-vous.

* AVIE : mis à disposition de personnel



Besoin d'un coup de main ? Avoir plus de temps libre ?

L'entretien de la maison et du jardin demande du temps et de l'énergie !

Offrez vous donc les services de

l'association AVIE. L'Avie est une structure à but non lucratif, conventionnée par l'Etat « association intermédiaire ». Elle rend service aux particuliers dans leurs tâches quotidiennes de ménage, repassage bricolage, jardinage, garde d'enfant (+ 3 ans)...

pour des prestations ponctuelles ou régulières, adaptées à votre demande.

Notre vocation depuis plus de 10 ans, est de faciliter votre quotidien en mettant à disposition du personnel motivé : choisissez l'économie sociale et solidaire.

* SARAPP : Service de formation au cœur du territoire

Aujourd'hui, vous former au plus près de chez vous, c'est possible et ça marche !

Alors, laissez vous tenter et demandez une formation ou une remise à niveau dans plusieurs domaines :

Informatique : Word, Excel, Internet, Powerpoint.....

Français / Maths. Comptabilité, Gestion

Langue : anglais. Préparation concours

Le SARAPP vous propose une solution personnalisée, souple et adaptée à vos besoins et à votre disponibilité.

Pour tous renseignements sur les structures adressez -vous à :

**ESPACE RURAL EMPLOI
FORMATION (EREF)**

81, Rue Victor-Hugo
82370 Labastide-st-pierre
05 63 30 07 54

09, rue F. Faugère
82170 GRISOLLES
05 63 27 05 70

* sur Grisolles

**LUNDI - MARDI - JEUDI ET VENDREDI
9H00 - 12H00 ET 13H30 - 16H30**

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE GRISOLLES – VILLEBRUMIER
PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS
CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS) : 2 rue Alphonse Daudet – 82170 GRISOLLES
☎ : 05.63.27.00.90 - Fax :05.63.64.29.95

CMS - 12 rue Pierre Curie – 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE
CMS – Rue Gambetta – 82370 VILLEBRUMIER

- **Service social des familles**
- **Service départemental de santé publique et de prévention (PMI)**
- **Aide sociale à l'enfance**
- **Service insertion**

Les services de la Mutualité Agricole

La Mutualité Sociale Agricole de Tam et Garonne a créé un réseau associatif dont le principal objectif est le maintien et le développement de l'activité socio-économique agricole et rurale par la promotion de l'emploi. Quatre associations sont regroupées dans la Fédération EMPAR (Emploi agricole et rural en T-et-G) à côté de laquelle s'ajoute Présence Verte. Ce sont :

- **Adeose**, qui développe un service mandataire d'offre de services aux personnes (ménages, garde à domicile, garde d'enfants, jardinage, bricolage etc... Tél : 05 63 21 61 50
- **Ademar**, qui a pour mission la simplification administrative des formalités et contraintes liées à l'embauche ; la participation à la constitution et au suivi des groupements d'employeurs ; le suivi d'équipes pilotes de saisonniers. (Tél.05 63 21 62 23)
- **Intermède**, qui a pour but la mise en place d'un service intermédiaire d'insertion par l'économique.(Tél : 05 63 21 61 50)
- **Laser 82**, qui a pour but d'assurer des missions d'intérim auprès d'entreprises du secteur agricole, agro-alimentaire et rural. (Tél : 05 63 21 61 50)
- **Téléassistance Présence Verte**, un système simple d'assistance qui relie 24h sur 24 une personne seule à ceux qui peuvent lui porter secours.(Tél : 05 63 21 61 87)

Portage de repas à domicile

La Cuisine Centrale de Villebrumier met à disposition un service de portage de repas à domicile en liaison froide. Le menu validé par un diététicien est généralement composé d'une soupe, d'une entrée, d'un plat principal, d'un fromage ou laitage et d'un dessert.

Ce service est réservé aux personnes retraitées ou malades qui souhaitent se faire livrer des repas à domicile.

Elles doivent demander leur inscription et retirer leurs tickets à la mairie de Villebrumier (☎ : 05.63.68.04.06) le mardi, et ensuite s'adresser à la cuisine centrale (☎ : 05.63.68.03.98) pour commander les repas.

Prix du repas : 7.60€



S.M.A.D. 82

Service de Maintien à domicile
36 rue Emile Pouvillon
82008 Montauban

Pour tout renseignement, veuillez composer :
☎ : 05.63.66.65.65

A.D.M.R.

Association du service à domicile
18 rue Pierre Gerla –
82370 VILLEBRUMIER

Pour tout renseignement, veuillez composer :
☎ : 05.63.30.08.37

SOCIAL

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?



La défibrillation, appelée aussi choc électrique externe ou cardioversion, est le geste qui consiste à délivrer volontairement et de manière brève un courant électrique dans le cœur lorsque celui-ci présente certains troubles du rythme. Il est destiné à rétablir un rythme cardiaque normal.

Un défibrillateur fonctionne en règle générale sur batteries afin d'être mobile. Il est le plus souvent constitué :

- d'un bloc électrique permettant de délivrer un courant électrique calibré en durée, en forme et en intensité,
- d'un moyen de transmission de l'influx électrique vers la victime constitué de deux électrodes larges et plates. Recouvertes d'un gel conducteur, on les colle sur le thorax de la victime. Il existe des électrodes pédiatriques plus petites délivrant un choc électrique réduit.

Attention, le défibrillateur permet d'attendre les secours et non pas de traiter la cause.

Fonctionnement d'un défibrillateur automatisé externe:

Lors d'une intervention, si l'on est seul, il faut mettre en marche le défibrillateur, poser les électrodes et suivre les instructions (guidage vocal). Les secours peuvent être appelés pendant que le défibrillateur effectue les analyses. En équipe de secouristes, l'un des intervenants peut alerter les secours pendant que l'autre procède à la mise en place du défibrillateur. La démarche est simple "appeler, masser, défibriller". En l'absence de défibrillateur, il convient de procéder à un massage cardiaque et d'appeler les secours.

Le fait que la défibrillation fasse repartir le cœur ne donne pas l'assurance que la personne va survivre. D'autre part, si elle survit, elle peut garder des séquelles neurologiques irréversibles. Néanmoins, cette démarche est la seule qui permet de donner une chance de survie à la victime.

- Les défibrillateurs entièrement automatiques (DEA) analysent le tracé et délivrent, si besoin, le choc. L'usage de ces défibrillateurs est de plus en plus tourné vers le grand public car ils fonctionnent de façon autonome. Le défibrillateur diagnostique lui-même la fibrillation et calcule l'énergie à délivrer s'il est nécessaire de défibriller.



Pourquoi saisir le médiateur de la république ?

Le médiateur de la république est saisi des litiges qui opposent soit une personne physique, soit depuis peu, une personne morale à tout organisme investi d'une mission de service public, qu'il s'agisse d'une administration de l'Etat, de collectivités publiques territoriales, d'établissements publics ou autres.

Les litiges résultent soit d'un fonctionnement défectueux de l'organisme (erreur, négligence, retard...), soit d'une application légale mais qui se révèle inéquitable pour le citoyen des textes législatifs ou réglementaires.

Le plaignant qui souhaite soumettre sa réclamation au médiateur doit au préalable s'adresser à un parlementaire qui transmettra son dossier.

Si la réclamation lui paraît justifiée, le médiateur peut faire des recommandations de nature à régler les difficultés dont il a été saisi ainsi que des propositions de réforme pour améliorer le fonctionnement général de l'organisme en cause.

Il dispose, dans chaque département, **d'un délégué départemental** qui conseille les administrés pour la constitution de leur dossier et tente de régler personnellement les difficultés dont il est saisi.

Contact :

Mr OTTOLINI Norbert : Tél : 05 63 21 18 00

Les permanences sont assurées
le mercredi ou le jeudi de 9h à 12h

140 avenue Marcel Unal
82000 MONTAUBAN

Email : norbert.ottolini@mediateur-republique.fr

CAF DE TARN ET GARONNE



Contacter une assistante sociale par téléphone ?

Prendre rendez-vous pour rencontrer une assistance sociale près de chez soi ?

Un seul numéro : 05 63 21 08 02

- Le lundi, de 8h30 à 12h45
- Du mardi au jeudi, de 8h30 à 16h30
- Le vendredi, de 8h30 à 15h

Mr Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent la Bienvenue à



Eléna Manuela VIALAS	- 17/01/2012
Amélie AILA	- 29/01/2012
Titouan Joseph Rubens UGUEN	- 08/02/2012
Emma Alicia BENEDETTO	- 09/02/2012
Deven Rudy Joseph AMADOR	- 06/03/2012
Robin CONTE	- 09/03/2012
Marion BARBEY	- 19/04/2012
Lilou Aimée Sonia BORIES	- 27/04/2012
Anthéa Cloé Adria VIGOUROUX	- 17/06/2012
Gabin Christophe Jérôme CAZARD COUDERC	- 03/07/2012
Ylias Leandro PEREIRA	- 05/07/2012
Lilo Maël Axel Léo BURKART	- 22/07/2012
Léo ECOFFEY	- 12/08/2012
Noham EL HADI REDONDO	- 27/08/2012
Ty Abraham HELFRICH	- 05/09/2012
Ziane Izaï HELFRICH	- 05/09/2012
Lorenzo Romain Attilio GORI	- 06/09/2012
Marwane OLKAMA	- 07/09/2012
Mohamed ABBAHOUM	- 05/10/2012
Lucie Evelyne Annie ZORDAN	- 11/11/2012
Clément Edouard SANCHIS	- 14/11/2012
Mélissa Lucie Clara FEUGER	- 04/12/2012
Nicolas Clément MARTY	- 10/12/2012

expriment tous leurs vœux de Bonheur à

Gaëlle Léonie Pauline ESTAVES & Willy FRAUCIEL
Le 23/06/2012

Emilie CLOUET & Sophyan Mustapha DJEBLI
Le 07/07/2012

Céline Alda Maria Elise ZEN & Olivier René Henri THUILIE
Le 21/07/2012

Coralie Charlène PESSOTTO & Jérôme François LAUZERAL
Le 11/08/2012

Stéphanie Marie Virginie CHAVAGNAC & Fabrice Jean-Claude BELLOCQ
Le 15/09/2012



assurent de leur sympathie les familles éprouvées par le décès de

Gwenaël INFANTI	02/01/2012
Joseph BRAQUE	14/01/2012
Jean Evangelista PEREIRA	17/02/2012
Pierre CONTI	15/02/2012
Yvette Jeannette VIEU née BOUZIGUES	22/02/2012
Thérèse MASSON née RAMET	21/04/2012
Jean François ALLANIC	31/05/2012
Michel Marcel LACOURT	11/06/2012
Michel Henri MASSON	28/06/2012
Denise ESCULIE née GUY	05/08/2012
Jayden Saltana Christophe Jayson BELLOCQ	03/10/2012





Mairie

281 Grand rue

p : 05 63 30 51 50

Fax : 05 63 30 16 38

e.mail : mairie.orgueil@wanadoo.fr

mairie.orgueil@info82.com

**Horaires d'ouverture au public
du Lundi au Vendredi
de 8h 30 à 12h et 13h 30 à 17h 30**

La Poste du mardi au samedi de 9h à 12h	p: 05 63 30 18 23
Ecole Publique Primaire	p: 05 63 30 18 73
Garderie Matin et soir	p: 05 63 30 18 73
Ecole Publique Maternelle	p: 05 63 30 56 92
Garderie Matin et Soir	p: 05 63 30 56 92
Restaurant scolaire	p: 05 63 31 24 75
CES Jean Jacques Rousseau Labastide-Saint-Pierre	p: 05 63 64 05 05
Crèche Halte Garderie « Les P'tits Pierrots » Labastide-Saint-Pierre.....	p: 05 63 30 51 47
Crèche « Coup de Pouce aux Bébés » Villebrumier.....	p: 05 63 24 00 41
Relais Assistantes Maternelles Mme Patricia Echevarne.....	p: 06 85 92 90 54
.....	p 05 63 31 42 19
EREF (Espace Rural Emploi Formation) Labastide-Saint-Pierre.....	p/Fax : 05 63 30 07 54
Culte Abbé Laurent Bonhomme Presbytère de Reyniès	p: 05 63 30 51 43
Permanence tous les matins de 9h 30 à 12h sauf le dimanche secteur.sainteanne2@orange.fr	
Trésor Public	p: 05 63 30 50 14
Cuisine Centrale de Villebrumier - Repas à domicile.....	p: 05 63 68 03 98
Déchetterie	p: 05 63 67 84 69
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 16h	
Allô Taxi Services	p: 06 16 23 56 77
Cabinet d'Infirmières.....	p: 05 63 31 94 26
	p: 06 27 86 47 79
URGENCES	
Samu	p: 15
Gendarmerie	p: 17
Pompiers	p: 18
Appel d'urgence européen.....	p:112
Urgence sourds ou malentendants	SMS / FAX : 114
Pharmacie de garde serveur vocal les soirs week end et jours fériés	p: 3237
Centre hospitalier de Montauban.....	p: 05 63 92 81 56
Brigade de Villebrumier	p: 05 63 25 00 00
Centre Anti-Poison Toulouse	p: 05 61 77 74 47
Enfance Maltraitée (appel gratuit d'un fixe).....	p: 119
Maltraitance des personnes âgées et adultes handicapés	p: 3977
Info service violences conjugales.....	p: 3919
Info service drogue	p: 0800 23 13 13
Enfants disparus.....	p: 116 000



TELETHON